

LECTURES CRITIQUES

Presses de Sciences Po | *Revue française de science politique*

2011/5 - Vol. 61
pages 946 à 979

ISSN 0035-2950

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2011-5-page-946.htm>

Pour citer cet article :

« Lectures critiques »,
Revue française de science politique, 2011/5 Vol. 61, p. 946-979. DOI : 10.3917/rfsp.615.0946

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LECTURES CRITIQUES

Les sciences sociales et les *bandites féministes*¹

Depuis leur essor et leur progressive institutionnalisation au cours des quarante dernières années, les études féministes et sur le genre ont critiqué, déstabilisé, utilisé, prolongé, remodelé les savoirs dominants en sciences sociales, ces sciences « que l'on pourrait qualifier de "normales" (ou *malestream*) » (p. 9), puisqu'elles sont produites en majorité par des hommes et « écrites au masculin ». L'ambition de cet ouvrage collectif, *Sous les sciences sociales, le genre*, est de réunir et mettre à la disposition d'un public d'étudiant-e-s et de chercheur-e-s – en premier lieu non spécialiste du genre – un panorama systématique de ces lectures genrées. Les trente-quatre chapitres qui le composent examinent autant d'auteurs qui ont été choisis parce qu'ils sont « reconnus et enseignés dans les cursus des sciences sociales » (p. 10) et qu'ils ont balisé l'histoire de ces disciplines. Ces « grands auteurs », qui sont tous, à une exception près (Arendt), des hommes, relèvent d'une grande variété d'époques, d'écoles de pensée et même de traditions disciplinaires : on trouve, dans ce panthéon, des pères fondateurs de la pensée sociologique, comme Comte, Marx, Durkheim ou Weber, des architectes de l'interactionnisme symbolique aux États-Unis comme Hughes, Strauss ou Goffman, des sociologues plus contemporains qui ont fait « école » en France, comme Touraine, Boudon, Bourdieu, Latour ou Boltanski, quelques historiens (Ariès, Ginzburg, Thompson) et anthropologues (Mauss, Lévi-Strauss, Godelier), ou encore une poignée de philosophes qui ont fortement influencé les sciences sociales (Foucault, Habermas, Arendt).

Le projet est ambitieux et très largement réussi. Cette réussite ne repose pas seulement sur la qualité des analyses des contributrices et

contributeurs, tou-te-s spécialistes des œuvres en question et fins connaisseurs des perspectives féministes et des études sur genre. Elle doit aussi sans doute à la mise en place par les coordinatrices de l'ouvrage d'une solide grille de lecture pour repérer et analyser « le "sous-texte" sexué ou genré » (p. 13) de ces œuvres. Il s'agit d'abord de mettre au jour « l'absence de regard sur le genre » : celle-ci peut se traduire non seulement par le refoulement ou marginalisation des femmes comme objet d'investigation, mais aussi, et surtout, par l'absence d'une conceptualisation du genre comme un rapport de pouvoir socialement construit. Mais puisque le refoulement du genre s'opère de multiples manières et à des degrés variés, les contributeurs ont été invités à opérer un travail de traque dans les recoins et plis des œuvres, pour débusquer les réflexions consacrées à la question des femmes et des rapports entre les sexes, et pointer les présupposés de genre mobilisés explicitement ou implicitement dans ces analyses – des visions les plus naturalisantes et déconflictualisées aux approches les plus constructivistes et agonistiques. En outre, si ces lectures critiques sont si productives, c'est parce qu'elles posent leur regard non seulement sur les points aveugles, mais aussi sur les potentialités dont elles recèlent pour des « usages féministes » (p. 13), même lorsqu'elles ignorent le genre : certains concepts et méthodes peuvent être creusés, réappropriés et complétés dans une perspective de genre. Enfin, la lecture de ces contributions révèle un souci constant de resituer ces œuvres dans leurs contextes de production : le sous-texte genré de chaque œuvre est analysé à partir des « conditions de possibilité d'une pensée sur le genre » (p. 13) qui caractérisent leur temps – celles-ci ne sont bien entendu pas les mêmes au 19^e siècle ou à la période contemporaine – et la pensée de ces auteurs est souvent « incarnée » par des incursions dans leurs vies concrètes, particulièrement attentives à leur position dans les rapports de genre. Par exemple, Eleni Varikas pointe l'importance de la figure de Marianne Weber, épouse de Max, elle-même sociologue et historienne du droit et militante de l'aile modérée du féminisme, dans le développement de la pensée de Weber, suggérant que cette proximité affective, intellectuelle et politique a pu influencer certaines de ses

1. À propos de Danielle Chabaud-Rychter, Virginie Descoutures, Anne-Marie Devreux, Eleni Varikas (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour*, Paris, La Découverte, 2010 (Sciences humaines), 512 p., index.

visions, comme le rapport qu'il établit entre sciences et valeurs, mais aussi les quelques incursions qu'il fait dans son œuvre sur le genre et la sexualité (généalogie de la « dame » et de l'amour courtois). De fait, comme le soulignent les coordinatrices, « la lecture de cet ouvrage invite à approfondir et complexifier le statut épistémologique de la subjectivité et des valeurs dans la production de la "connaissance" qui est d'emblée et nécessairement "située" (*situated knowledge*) » (p. 16).

La richesse des analyses ne peut bien sûr être restituée dans le cadre de cette recension, et j'en donnerai ici seulement quelques brèves illustrations.

Plusieurs contributions commentent, par exemple, le refoulement du genre des analyses historiques et sociologiques de la classe ouvrière, de Marx (N. Holmstrom) à Thompson (L. Frader) : l'expérience sociale des ouvrières, les rapports de genre au sein de la classe ainsi que les résistances que les femmes leur ont opposées ont généralement été gommés ou minorés dans les œuvres de ces théoriciens. Quand elles ont été étudiées, les ouvrières ont le plus souvent incarné l'exception, la différence ou l'inégalité secondaire, et le modèle des intérêts et de la conscience de classe a été forgé en universalisant la position et l'expérience des hommes.

Dans les œuvres commentées, le refoulement du genre passe parfois par l'occultation de l'expérience sociale des femmes, comme ce fut le cas, notent Elsa Galerland et Xavier Dunezat, « délibérément » dans l'enquête menée par Alain Touraine pour son ouvrage sur *La conscience ouvrière*, paru en 1966 (qui repose exclusivement sur un échantillon d'ouvriers de sexe masculin). Un certain nombre d'enquêtes menées par les auteurs canoniques des sciences sociales ont toutefois décrit des *différences* entre femmes et hommes. Mais ces descriptions, souvent éparses, en restent le plus souvent au stade du constat empirique et ne viennent en aucun cas perturber le modèle théorique. Jacqueline Laufer note par exemple que Crozier inclut les femmes dans ses analyses empiriques sur les employés, mais ignore totalement la stratification genrée des organisations dans *L'acteur et le système* (1977), son ouvrage le plus théorique, fondé sur des variables organisationnelles « au masculin-neutre » (p. 142).

Quand les femmes et les rapports sociaux de sexe ont donné lieu à des analyses sociologiques, celles-ci ont souvent été imprégnées de stéréotypes sexués. En la matière, il semble que la rupture avec les « prénotions » et l'idée d'« expliquer le social par le social », préceptes fondateurs de la sociologie depuis Durkheim, aient été des opérations particulièrement difficiles à mener... La différence et la complémentarité naturelles (et naturellement hiérarchisées) entre les sexes constituent des éléments structurants de l'ordre social chez Comte (P. Molinier) comme chez Durkheim (R. Pfefferkorn). Ces visions naturalisantes sont conformes aux idéologies biologisantes de leur temps, mais elles persistent, sous une forme souvent euphémisée, à travers le 20^e siècle. Dans l'œuvre de Parsons (D. Fougeyrollas-Schwebel), l'ordre biologique (les femmes portent les enfants) se traduit par une spécialisation sexuée qui s'inscrit dans une organisation sociale fonctionnelle : aux hommes les fonctions « instrumentales », aux femmes les fonctions « expressives » orientées principalement vers la famille. La « mystique féminine » dénoncée par l'essayiste américaine Betty Friedan au début des années 1960¹ a ainsi longtemps été muée en théorie sociologique. Si les discours les plus ouvertement essentialistes se sont progressivement effacés des œuvres des sociologues contemporains, sous l'effet des critiques féministes et de la montée en puissance du prisme constructiviste en sciences sociales, celles-ci n'en restent souvent pas moins marquées par certains stéréotypes sexués. Il est intéressant de remarquer que ces biais ne se bornent pas aux œuvres de ceux qui ont ignoré les femmes et le genre. Dans les recherches de Lévi-Strauss (M. Gestin et N.-C. Mathieu), Bourdieu (A.-M. Devreux) et Godelier (A.-M. Daune-Richard), les rapports hommes-femmes ont été pensés comme des rapports de domination, dans la continuité des recherches féministes qui leur sont contemporaines. Mais, notent plusieurs exégètes féministes de ces œuvres, transparaît dans ces analyses, comme dans bien d'autres, une vision des femmes comme des êtres passifs, objets de l'échange entre hommes (chez Lévi-Strauss) ou victimes consentantes de leur propre domination (chez Godelier et Bourdieu), dont la « capacité d'agir » (*agency*) et les résistances sont rarement pensées. D'autres penseurs contemporains, comme Habermas (E. Ferrarese) et Giddens (L. Jamieson et J. Wajcman), ont reproduit dans

1. Betty Friedan, *La femme mystifiée*, Paris, Gonthier, 1964.

leurs œuvres les discours établis sur l'égalité croissante des hommes et des femmes comme produit de la modernisation, renvoyant la domination masculine au statut d'élément archaïque, de « retard » heureusement comblé par la « civilisation des mœurs », dans la continuité des analyses d'Elias (J. Hargreaves).

Mais la lecture féministe des auteurs canoniques permet aussi de dégager leurs potentialités, directes ou indirectes, pour une analyse de genre. Certains d'entre eux ont pointé, dans leur travail, des formes de domination masculine. C'est le cas de Simmel (N. Gabriel), l'un des « fondateurs », récemment réhabilité, de la sociologie : sans échapper à certains stéréotypes sexués de son temps, il analyse la violence des hommes sur les femmes comme rapport social constitutif des relations entre les sexes, et réfléchit aux conditions sociales d'universalisation de l'identité masculine. Par ailleurs, la lecture attentive de certaines œuvres permet de mettre au jour des « traces » éparpillées d'analyse de rapports de pouvoir entre les sexes, comme dans les travaux de Weber (E. Varikas), et plus tard de Naville (M. Lallement) ou de Hoggart (E. Neveu). Enfin, à la période contemporaine, certains sociologues et anthropologues ont spécifiquement travaillé sur les rapports de genre dans une optique constructiviste et attentive aux rapports de pouvoir : c'est le cas de Bourdieu et de Godelier, cités plus haut, mais aussi de Goffman (A. Kian). Quant à Habermas, sans avoir consacré d'études spécifiques aux rapports sociaux de sexe, il a apporté des correctifs à sa théorie de l'espace public démocratique en prenant en compte les critiques féministes de ses formulations initiales – une démarche suffisamment rare pour être soulignée. Au-delà de ces analyses éparpillées des rapports sociaux de sexe, ces œuvres offrent des pistes, des concepts et des outils précieux pour une analyse de genre. L'un des apports de l'ouvrage est de montrer à quel point les spécialistes du genre se sont inspiré-e-s de ces œuvres et les ont remodelées en leur adjoignant un regard genré. Marie Duru-Bellat analyse par exemple comment l'individualisme méthodologique de Boudon – un schème théorique aveugle au genre – lui a permis de penser les trajectoires scolaires des filles comme le fruit de stratégies « raisonnables », comme des formes de résistance à certaines contraintes de l'ordre du genre, rompant avec des explications mécanistes en termes de socialisation sexuée. De manière générale, les

relectures soulignent la fécondité de certaines perspectives de recherche pour l'analyse de genre. Le *type-idéal* forgé par Weber a pu servir d'instrument pour penser les dichotomies attachées au genre sans présumer de leur réalité et les réifier. Les approches déployées par les sociologues interactionnistes et certains historiens du social ont été également très fructueuses pour les analyses de genre : l'attention portée au « mode de la vie de tous les jours » chez Schütz (P. Paperman et J. Stavo-Debaugé), aux « tâches humbles », au « travail d'articulation » « invisible », ou « sentimental » chez Hughes (P. Tripietier) et Strauss (A. Clarke), aux « vies sans importance » chez Ginzburg (I. Löwy), au corps et à la vie privée chez Ariès (N. Edelman), aux possibilités de résistance dans les rapports de pouvoir chez Foucault (M. Riot-Sarcey), aux processus de « stigmatisation sociale » chez Becker (I. Clair), aux « performances » identitaires chez Goffman ou Garfinkel (D. Chabaud-Rychter), ainsi que les postures épistémologiques méfiantes à l'égard des grandes théories et attentives aux savoirs des sujets étudiés (comme la *grounded theory*, la micro-histoire, ou l'ethnométhodologie)... toutes ces perspectives se sont avérées très utiles pour les recherches menées dans une perspective de genre. Enfin, les contributions soulignent que l'héritage de ces grands auteurs pour la recherche féministe n'a pas été seulement théorique : le regard sur leurs biographies révèle à quel point les *pratiques* de certains d'entre eux, notamment professionnelles, ont également compté dans le déploiement de pensées sur le genre : Adele Clarke note par exemple, à propos de Strauss, « l'approche coopérative et égalitaire » à l'œuvre dans ses groupes de travail et souligne qu'il a « travaillé avec des femmes, les a promues, elles et leurs travaux » (p. 255), notamment quand ceux-ci adoptaient une perspective féministe.

Finalement, cet ouvrage, au-delà d'une analyse – toujours nécessaire – des impensés de genre des sciences sociales, est une démonstration éclatante que « tout au long de sa constitution, la sociologie du genre a [...] été en dialogue constant avec les grands cadres théoriques » (p. 9). Les non-spécialistes du genre y puiseront des ficelles pour « genrer » leurs approches héritières du canon des sciences sociales. Les spécialistes du genre, pour leur part, sont cordialement invité-e-s à « arracher » de leur contexte et à se réappropriier des concepts et méthodes du panthéon des

sciences sociales à la manière d'une *bandita*¹, « d'une hors-la-loi intellectuelle qui dévalise les philosophes masculins des concepts qu'elle trouve utiles », de manière « productive et imaginative », et « sans crainte ni dévotion » (p. 23-24).

Laure Bereni -

CNRS/EHESS/ENS, Centre Maurice Halbwachs,
équipe PRO

— Comment on écrit l'histoire du genre²

Combiner les acquis de l'histoire des femmes avec les nouveaux questionnements que les études sur le genre ont introduits dans les deux dernières décennies, c'est l'ambition de l'ouvrage collectif dirigé par Michèle Riot-Sarcey, qui regroupe sept études de cas couvrant une large période allant de l'Antiquité grecque au 20^e siècle en passant par l'Empire romain, la Constantinople chrétienne, le Haut Moyen Âge, l'Ancien Régime, ou encore les 19^e et 20^e siècles français. S'il s'agit d'un livre d'histoire politique, ce n'est pas parce que tous les chapitres nous parleraient de mouvements ou de partis (c'est le cas de deux d'entre eux seulement, portant sur les époques les plus récentes), mais plutôt dans un double sens. Politique d'abord parce qu'il mobilise le concept de genre pour penser les relations entre hommes et femmes comme un rapport de pouvoir. Politique ensuite parce que ses auteurs prennent soin de ne jamais présenter la domination sexuée comme une dimension isolée du monde social : le genre y est toujours articulé tantôt au statut (citoyen, esclave, étranger), tantôt à l'ordre, tantôt à la classe – surtout du côté des dominants, mais en problématisant cette localisation plutôt qu'en la refulant.

« Si l'histoire des femmes a su décrire les représentations dont le deuxième sexe était l'objet, explique M. Riot-Sarcey en introduction, elle n'est pas parvenue à déconstruire le processus politique dont la catégorie du féminin était le produit ». Opérer cette déconstruction pourrait relever d'une pétition de principe, tant le tropisme théoricien des « *gender studies* » nous a habitués à des envolées critiques aux intuitions fécondes mais limitées par une utilisation paradoxalement anhistorique

de la notion de genre, débouchant parfois sur une recension monotone des résistances finalement peu intéressée à découvrir comment ces résistances se confrontent à des normes et des systèmes de pouvoir différents selon les époques et les groupes sociaux. L'ouvrage tient, heureusement, en grande partie ses promesses et ses chapitres parviennent pour l'essentiel à rendre opérationnel un cadre conceptuel assez large pour étudier les rapports de genre sur une très longue période et suffisamment flexible pour en saisir, sans anachronisme, certaines transformations.

Dans son étude sur « La démocratie athénienne et les femmes », Violaine Sebillotte Cuchet note l'ambivalence de la situation des femmes libres de ce moment de l'Antiquité grecque : la tutelle qui leur est imposée, les obligeant à se faire représenter par un parent masculin ou un conjoint pour les affaires les concernant, est en effet à la fois la marque de leur différence avec les hommes de leur groupe et « le signe de leur appartenance à la citoyenneté ». Les étrangers doivent, eux, se faire représenter par un *prostatès* extérieur à leur famille, quel que soit leur sexe ; quant aux esclaves, ils n'ont pas accès aux institutions. Si elle donne à voir la diversité des mythes dans lesquels les dieux et personnages masculins et féminins sont pensés tantôt comme semblables, tantôt comme opposés, l'auteure s'intéresse surtout aux pratiques sociales dont ils sont l'écho. Étendant la notion de citoyenneté au-delà de la sphère institutionnelle pour y inclure les aspects participatifs, elle peut ainsi décrire la riche vie civique et sociale des femmes libres athéniennes. Sans nier les inégalités que le genre structurerait à Athènes, elle conclut que « les différences de sexe ne constituaient pas le critère de distinction le plus fondamental dans la société démocratique » car l'idéologie patriotique sexiste « se développe à l'intérieur d'une autre catégorisation, qui la conditionne : celle qui sépare citoyens et non-citoyens ».

Ouvrant son chapitre sur la critique du mythe d'un premier siècle romain décadent du fait de l'influence supposée des épouses des empereurs sur leur mari, Thomas Späth entreprend quant à lui d'en exposer les soubassements culturels. Le *pater familias* romain n'est pas nécessairement un

1. Cette métaphore est empruntée par les coordinatrices à Marion Iris Young, « Gender as Seriality : Thinking about Women as a Social Collective », *Signs*, 19 (3), 1994, p. 713-738.

2. À propos de Michèle Riot-Sarcey (dir.), *De la différence des sexes. Le genre en histoire*, Paris, Larousse, 2010 (Bibliothèque historique Larousse), 288 p.

chef de famille au sens moderne : le titre désigne d'abord une « position juridico-sociale », donnant des droits et des devoirs à l'intérieur comme à l'extérieur de la *domus*, que l'homme soit ou non marié ou père d'enfants. Les sphères publique et privée, termes en partie anachroniques ici, sont pensées en miroir l'une de l'autre, souvent selon les mêmes schèmes. Cette porosité partielle se révèle à double tranchant : d'un côté, elle assoit une autorité politique de l'homme libre sur sa femme ; de l'autre, faisant de la maison aristocratique un « espace politique », elle ouvre la voie à des contestations féminines toujours susceptibles de déborder, réellement ou symboliquement, sur la sphère politique institutionnelle. Les matériaux archéologiques donnent d'ailleurs à voir des femmes économiquement actives, parfois sans médiation masculine directe. Les normes et contraintes de genre ne définissent donc pas une féminité et une masculinité univoques. Du côté de la féminité, « l'attente primordiale envers des épouses aristocratiques, à savoir la mise au monde d'enfants légitimes, ne concerne ni les femmes esclaves ni les étrangères ou compagnes de soldats, toutes interdites de mariage ». Du côté de la masculinité, la *domus* comportant des hommes autres que le *pater familias*, comme les clients (« citoyens libres mais en position de dépendance face à leur patron »), les esclaves, mais aussi les fils et neveux du *pater* aristocratique, ces derniers ne peuvent se conformer à la masculinité entendue comme « suprématie sans aucune soumission à un pouvoir supérieur », tout en étant néanmoins partiellement exposés à cette injonction dominante. Au premier siècle, une telle tension identitaire finit par s'étendre au *pater* lui-même puisqu'une *domus*, celle de l'empereur, a pris l'ascendant sur les autres, nécessitant une redéfinition des critères de la masculinité parmi les élites romaines de l'époque.

Spécialiste d'histoire byzantine, Georges Sidéris livre une captivante étude sur la « trisexuation » aux premiers siècles de Constantinople. Femmes, hommes et eunuques cohabitent alors dans la capitale où ces derniers sont concentrés, au service des maisons aristocratiques et surtout du Palais impérial. À partir du 4^e siècle, les empereurs confèrent un pouvoir croissant aux eunuques pour contrer celui des généraux au sein de la cour, les constituant ainsi en « institution de limitation de la violence ». Certains eunuques deviennent évêques, patriarches, ou même chefs militaires, ce qui fait évoluer leur image efféminée héritée de

l'antiquité. Ainsi se constitue un « eunuquat d'État », reflété par des dignités et tenues différentes lors des cérémonies palatines. Les eunuques ont une position à la fois prestigieuse et ambivalente, dont la naturalité peut se réclamer de certains passages de la Bible. Ceux d'entre eux qui étaient esclaves deviennent libres en entrant au Palais. La castration étant progressivement interdite dans les frontières de l'empire, les eunuques doivent être recrutés dans le Caucase ou en Arménie. Si la pratique perdure malgré tout, elle est contrée par l'obligation d'affranchir les esclaves opérés. « La castration, quand elle est pratiquée sur le sol byzantin, a donc pour conséquence non seulement de rendre libre, mais constitue aussi une garantie de liberté », explique l'auteur. Les eunuques ne peuvent devenir empereurs (raison pour laquelle on castrait les fils d'un empereur déchu, pour les incapaciter autant que pour protéger leur vie) ou former une dynastie. Certains viennent de lignées aristocratiques qui les ont faits castrer pour gagner de l'influence à la cour. Ils peuvent en retour favoriser les alliances avec cette lignée, amenant parfois leurs frères à devenir empereurs. Si bien qu'au fil des siècles, eunuques et empereurs finissent par être liés par des liens familiaux multiples. Les anges de la chrétienté byzantine, tels ceux de Sainte-Sophie, sont représentés à l'image des eunuques de Constantinople. La trisexuation, qui a « structuré l'ordre politique et social byzantin » a ainsi « gagné l'ordre céleste ».

Le beau titre de l'étude d'Anne-Marie Helvétius, « Le sexe des anges au Moyen Âge », fait écho au chapitre précédent. L'auteure décrit comment la conquête du pouvoir par la hiérarchie cléricale au sein de l'Église médiévale s'est accompagnée du déclin des idéaux ascétiques des premiers siècles qui avaient dévalorisé la différence des sexes au nom d'une communauté égalitaire unie par l'amour de Jésus Christ, dont le retour était pensé comme imminent. L'attrait du célibat universel et du monachisme cénobitique des « sexes mêlés » pouvait invoquer des citations bibliques en rupture avec les passages misogynes de la Genèse ou de certaines épîtres pauliniennes. Surtout, les communautés monastiques étaient protégées et financées par des familles aristocratiques des royaumes occidentaux pour lesquelles elles représentaient un enjeu de pouvoir et d'autonomie face au centre impérial de Constantinople et à la montée en puissance de l'Évêque de Rome. Mais l'hostilité au mariage et à la procréation finit par être décriée par l'Église, qui y perçoit une

concurrence dangereuse : la pureté chaste et mixte des moines et moniales les assimile en effet aux anges ; les fidèles, pour qui ces derniers offrent un accès plus direct à Dieu sans la médiation du clergé, adressent ainsi leurs dons (et leurs requêtes) aux monastères plutôt qu'aux églises. Dans le but de lutter contre cette « sainteté vivante », la hiérarchie cléricale encadre progressivement les communautés monastiques, tentant notamment d'en interdire la mixité et préférant voir les moniales s'inspirer « de Marie plutôt que du Christ, d'autant que la médiation mariale symbolise aussi celle de l'Église ». Si cette lutte interne pour la pureté rituelle, l'accès au divin et à l'argent des fidèles aboutira à l'instauration du célibat du clergé au 12^e siècle, elle montre que « l'institutionnalisation croissante de l'Église romaine s'est accompagnée d'une dévalorisation progressive du rôle des femmes ».

L'étude de Sylvie Steinberg, qui se concentre sur la France des 16^e et 17^e siècles, s'intéresse dans un premier temps à la cosmologie d'Ancien Régime, étudiant l'articulation entre genre et hiérarchie sociale. Or, alors que le roi est bien pensé comme le père de ses sujets, « la hiérarchie sociale semble rarement articulée de façon aussi immédiatement intelligible à la hiérarchie entre l'homme et la femme ». L'auteure s'attèle donc à déceler « une cohérence de la pensée de la hiérarchie qui permet de rapprocher les deux types de représentation », et notamment la manière dont elles se trouvent similairement associées et « signifiées » par des topographies physiques ou des échelles de température. Dans ce riche contexte symbolique, l'identité de genre n'apparaît ni comme « naturelle » ni comme « culturelle » – dichotomie récente – mais comme insérée dans un cosmos cohérent fait d'oppositions isomorphes. Or, « les conceptions organicistes de la société fondent paradoxalement leurs métaphores sur une nature instable où les mutations et les prodiges ne demandent qu'à survenir ». Si le genre et la position sociale sont saisis à travers « les mêmes métaphores organicistes, les mêmes principes ordonnateurs et le même mode de raisonnement », S. Steinberg entreprend donc aussi d'en trouver les points d'articulation et de flexibilité potentielle, décrivant par exemple la virilité prêtée aux femmes nobles ou combattantes, les accusations d'efféminement contre la noblesse curialisée ou, dans une perspective plus institutionnelle, la complexité des droits dévolus aux femmes dans les règles d'héritage et le mariage à l'intérieur de la noblesse.

Les deux dernières études se concentrent plus classiquement sur l'histoire politique des femmes, de leurs combats, de leurs avancées, et de leurs confrontations aux autres grands mouvements des deux derniers siècles en France. Alice Primi analyse ensemble la question des femmes et « les questions sur lesquelles les femmes publiquement engagées cherchent à faire réfléchir leurs contemporain(e)s » au 19^e. Décrivant notamment l'interdiction des clubs féminins après juin 1848, la condamnation du travail des femmes par l'Association internationale des Travailleurs qui continue de « s'approprier le discours catastrophiste sur l'Ouvrière émis par les élites », elle récuse la téléologie progressiste qui dépolitise l'émancipation des femmes en en faisant un mouvement naturel et graduel, quitte à faire pléonasme avec les arguments conservateurs qui, à chaque époque, rétorquaient que la société n'était pas prête. Citant abondamment l'ouvrage passionnant de la féministe André Léo, *Les femmes et les mœurs* (1869), elle montre au contraire l'étonnante modernité de la pensée émancipatrice de cette époque, tout en reconnaissant à la suite de Joan Scott que « même les femmes les plus ouvertement contestataires mettent en avant, au moins à certains moments, leur conformité avec la figure de "la femme" ». Françoise Thébaud clôt le corps empirique de l'ouvrage par une étude synthétique sur « le genre de la démocratie au 20^e siècle », retraçant quelques unes des luttes et processus politiques qui ont permis aux femmes françaises d'acquiescer l'égalité juridique, allant du mouvement suffragiste à celui pour la parité. Cette égalité est limitée dans les faits, que ce soit par des injonctions à « rester femmes » malgré les droits conquis (« Si à la sortie du bureau de vote, vous arrangez une bouche ou maniez votre poudrier, votre mari sera rassuré », conseille le journal *La femme* en 1946), ou par les conséquences réduites des lois sur les pratiques concrètes (les effets limités de la parité jusqu'à la réforme de janvier 2007). L'auteure montre aussi comment les thèmes développés par les luttes antérieures deviennent des signifiants flottants et autant de cadres pour penser les suivantes, la campagne sur la parité ayant permis d'invoquer ensuite la « parité domestique » ou la « parité au travail ».

Dans la conclusion théorique de l'ouvrage, M. Riot-Sarcey invite à « penser le genre avec Foucault », en des développements rigoureux tirant des travaux de ce dernier (sur la sexualité, mais aussi ceux, antérieurs, sur la connaissance, et ceux,

contemporains et postérieurs, sur la gouvernementalité) des enseignements pour étudier l'organisation historique de la différence sexuée. Le genre était pourtant resté « un concept étranger » aux analyses du philosophe français : les études empiriques formant le cœur de l'ouvrage ne le citent d'ailleurs pas directement, alors même qu'elles n'évitent pas toujours les digressions trop générales que d'autres sujets de recherche plus anciennement légitimes auraient sans doute prohibées. Il faut s'interroger sur ce paradoxe de l'absence de référence à Michel Foucault dans une œuvre collective qui en fait une figure tutélaire. Il serait facile de noter que les différents chapitres n'historicisent pas le genre avec le même succès ni la même radicalité. Mais il semble aussi que la référence foucauldienne sert ici de drapeau à un fonds commun d'entreprises scientifiques qui pourraient partiellement se réclamer (entre autres) de Durkheim, d'Elias, de l'anthropologie politique, de Goffman, de Bourdieu, des Annales ou des théories sur l'intersectionnalité. L'absence de Foucault ne renvoie peut-être donc pas qu'à une pudeur théorique cachant son omniprésence implicite parmi les auteurs de l'ouvrage : après tout, s'étant saisi en son temps du présent des sciences humaines pour en faire ressortir les traits saillants, le philosophe avait lui-même en partie invité les historiens de l'époque à faire ce que beaucoup avaient déjà peu ou prou commencé à accomplir dans leurs domaines respectifs. Mais l'invocation de Michel Foucault, qui est aussi une invocation de sa postérité, a sans doute bien une pertinence spécifique pour l'histoire du genre. Tandis que l'histoire de la sexualité s'est donnée comme axiome fondateur, sous le patronage de Foucault, qu'on n'a pas toujours eu une « sexualité », les études sur le genre ont jusqu'ici adopté, dans leur majorité, un programme plus limité, sinon un postulat inverse, concernant leur propre objet. La figure de Foucault pourrait donc fonctionner comme un encouragement à se nourrir des développements récents de l'histoire de la sexualité pour continuer sur la voie bien engagée de l'historicisation du genre.

Sébastien Chauvin -

Université d'Amsterdam, AISSR/ARC-GS

Transformations de la parenté et substance sociale¹

« Nulle part, dans aucune société,
un homme et une femme ne suffisent
à faire un enfant. »²



Y a-t-il du nouveau dans le domaine de la parenté ? La question est légitime au regard des transformations de la famille et des innovations en matière de nouvelles technologies de la reproduction (NTR) qui bouleversent les agencements traditionnels des systèmes relationnels. Pourtant, le « bouleversement » en question est une formule consacrée et dépend surtout du point de vue et de l'anthropologie auxquels on se réfère, selon qu'on considère qu'il existe un ordre naturel invariable auquel les nouvelles technologies et les pratiques sociales s'attaquent en vain – mais quand même dangereusement – ou selon qu'on se fixe comme objectif d'observer et d'analyser des configurations historiques et des ordres sociaux contingents. Si l'on laisse de côté les affirmations théologiques sur la vérité de l'humain et le finalisme de la nature – le fameux « ordre symbolique » – on est alors invité à prendre au sérieux la question de la nouveauté des formes sociales et des technologies de la reproduction. Cette nouveauté, qui ne réjouit pas tout le monde, est au centre de trois ouvrages qui abordent la question de la parenté sous des aspects différents. Dans *Défis contemporains de la parenté*, dirigé par Enric Porqueres i Gené, des anthropologues et des sociologues s'interrogent sur les mutations de la parenté en regard des NTR. En partant d'une critique de l'anthropologie nord-américaine, qui, d'après David Schneider³, tendrait à rabattre la question de la parenté sur celle de la reproduction, l'ouvrage propose d'ouvrir et d'historiciser la « boîte noire » de la reproduction en analysant les variations contemporaines. Certes, au regard de la critique de Schneider, la parenté ne se résume pas dans la reproduction, mais la reproduction elle-même est loin d'être un objet stable et la déconstruire dans son contexte technologique contemporain amène aussi à repenser la parenté. L'ouvrage sur *Les mères lesbiennes* de

1. À propos de Elsa Dorlin, Éric Fassin (dir.), *Reproduire le genre*, Actes des colloques organisés par la BPI les 19-20 janvier et 9-10 novembre 2007, Paris, Bibliothèque Centre Pompidou, 2010 (En actes), 190 p. ; Enric Porqueres i Gené (dir.), *Défis contemporains de la parenté*, Paris, EHESS, 2009 (Cas de figure), 334 p. ; Virginie Descoutures, *Les mères lesbiennes*, Paris, Le Monde/PUF, 2010 (Partage du savoir), 248 p.

2. Maurice Godelier, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard, 2004, p. 325.

3. David Schneider, *A Critique of the Study of Kinship*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1984.

Virginie Descoutures s'intéresse moins à la parenté qu'à la parentalité de 24 couples lesbiens confrontés à la difficulté de « faire famille » dans un cadre où la reconnaissance sociale et juridique est déficiente. Il s'agit d'une enquête centrée sur le processus par lequel on devient parent dans un couple de femmes et dans un monde hétéro-normé. Enfin, l'ouvrage *Reproduire le genre* dirigé par Elsa Dorlin et Éric Fassin rassemble une sélection de contributions cherchant à questionner « l'évidence » de la différence des sexes pour montrer comment le genre ordonne de façon circulaire les ordres de la famille et des sexualités, de la filiation et de la reproduction. Ces trois ouvrages soulignent de manière convaincante comment, avant de parler de nouveauté dans les domaines de la parenté ou de la filiation, il faut analyser la façon dont le genre « résiste » et ordonne la politique contemporaine, comment il resurgit avec obstination là où la technologie semble pouvoir le dépasser, et comment il forme une structure qui se répète inlassablement au cœur des transformations sociales.

La problématique du couple lesbien choisissant d'avoir un enfant est une formidable entrée dans la question des normes de genre, à la fois au regard des résistances sociales développées contre la parentalité lesbienne et de l'introduction de ce questionnement au sein de couples qui ne sont justement pas fondés sur la différence des sexes. L'ouvrage de V. Descoutures est un véritable bijou d'enquête portant sur la façon dont des couples de lesbiennes sont confrontés à l'ordre hétérosexiste dans le travail parental. L'auteure guide très pédagogiquement son lecteur dans le vocabulaire spécialisé de la sociologie et de l'anthropologie de la famille en montrant les différentes étapes des évolutions récentes qui ont mené à la reconnaissance – ou aux luttes pour celle-ci – des familles monoparentales, pluriparentales et homoparentales. Elle propose une acception large de la parentalité comprise comme le travail consistant à devenir parent, choisissant ainsi d'analyser un processus continu selon les configurations familiales construites par les couples¹. La première partie de l'ouvrage analyse le rapport de la famille lesboparentale à la société, décrivant

avec une grande finesse le poids de la contrainte hétéronormative, et la deuxième s'intéresse aux relations tissées dans le couple, permettant à V. Descoutures d'écrire de belles pages sur les relations lesbiennes, le rapport à la maternité, le partage du travail domestique et la construction des rôles. Quelle que soit la configuration parentale, ces couples sont toujours confrontés à l'existence d'une mère non statutaire, que le droit ne reconnaît pas comme mère et que la société reconnaît à des degrés infiniment variables. La souffrance de la mère non statutaire est toujours présente, souvent intériorisée, celle-ci devant faire la preuve de sa qualité, socialement et juridiquement déniée, de mère : « ... moins femmes que les vraies femmes parce qu'homosexuelles, moins mères que les vraies mères parce que sans lien biologique avec leur enfant et sans statut juridique pour pallier cette carence, elles doivent en faire deux fois plus. Leur souci rend d'autant plus visible l'obligation sociale pesant sur les mères de faire la preuve d'un savoir maternel inné, quand leur quotidien les renvoie souvent à un apprentissage semé de doutes » (p. 228). La famille homoparentale apparaît ici comme une « catégorie non réalisée », c'est-à-dire concrète, vécue et nommée dans les pratiques sociales des parents, mais inachevée au regard du droit et de la perception de l'ensemble de la société. Cette fragilité constitutive de la famille homoparentale permet en même temps de suivre pas à pas la façon dont les individus-e-s « font famille », c'est-à-dire les formes concrètes par lesquelles la parenté se durcit et s'objective dans le travail parental – ce qui donne ici de la matière à ce que les anthropologues anglo-saxons nomment par le terme de *kinning* ou « emparentement ». Une des forces du beau livre de V. Descoutures consiste à saisir ce processus et à en décrire les formes, tout en mesurant parfaitement la contrainte, permanente et structurante, de l'absence d'une force instituante du droit.

Si la question d'une transformation des formes de la parenté est bien posée par ces trois ouvrages, reste à savoir de quelle transformation il s'agit alors même que la nouveauté technologique n'a pas de sens en soi et qu'il faut rapporter

1. L'auteure distingue quatre configurations : des couples dans lesquels une femme adopte un enfant, des familles coparentales dans lesquelles le père n'est pas présent dans le couple mais partage une part de l'éducation, des familles où le géniteur n'est pas présent dans la structure familiale et donc pas parent – selon des degrés divers d'anonymat de celui-ci – et des familles où l'une des membres du couple a eu recours à une insémination artificielle avec donneur anonyme à l'étranger.

la technique à ses usages sociaux et politiques. En l'occurrence, ces trois ouvrages semblent partager une inquiétude commune quant à l'évolution de la parenté occidentale dans un sens toujours plus biologique et moins social, la parenté renvoyant à la reproduction, et celle-ci aux structures de la différence des sexes. Le droit est au cœur de cette inquiétude, Daniel Borillo (dans *Reproduire le genre*) rappelant avec force que, depuis les années 1980, le modèle civiliste du droit – qui autorise des fictions émancipatrices par rapport à l'ordre biologique – est progressivement colonisé par des catégories de pensée essentialistes et naturalisantes. Il repère ce raidissement des anthropologies juridiques à partir du moment où les homosexuels ont revendiqué des droits conjugaux et familiaux, entraînant une contre-réaction qui a conduit à une sortie progressive du modèle civiliste. Et il est vrai qu'au-delà de la doctrine catholique, c'est à partir des années 1980 et 1990 que de nouveaux acteurs influents apparaissent dans le débat public, défendant une vision naturaliste du droit et proposant un modèle de filiation étroitement calqué sur les formes biologiques de la reproduction. D. Borillo a raison de souligner à cet égard comment le débat bioéthique – gage hypothétique de pluralisme et de délibération – représente concomitamment le cheval de Troie de la psychanalyse et de la théologie, nourries au grain de l'ordre symbolique. Cette tendance est attestée par les anthropologues invités à participer aux *Défis contemporains de la parenté*, qu'il s'agisse de souligner la conception de l'inviolabilité du ventre maternel à propos du don d'ovocytes en Norvège (Marit Melhuus), du mouvement législatif européen pour le droit aux origines (dans la contribution d'Irène Théry – mais en soutien de ce droit), ou de la recherche d'une ressemblance physique entre donneur et receveur dans la procréation assistée, afin d'établir une illusion de vérité biologique par laquelle filiation et engendrement coïncident (Corine Fortier). La tendance semble nette pour la très grande majorité des auteurs, conduisant à des déplacements conceptuels durables où « nature », « génétique », « biologique » et « vrai » se superposent : « La parenté génétique est par conséquent biologique et "naturelle" en même temps et est devenue la mesure de la "véritable" filiation » (Jeanette Edwards,

p. 306). Ces évolutions récentes qui se présentent comme gravées dans la condition humaine depuis toujours – voire plus – ne concernent pas tant les pratiques sociales que les politiques publiques, rappelant encore une fois l'importance du droit et de son pouvoir d'institution lorsque de nouvelles technologies apparaissent. Il semble bien de ce point de vue que l'État et les bureaucraties occidentales, depuis les années 1980, privilégient, pour reprendre les termes de D. Schneider, des « états d'être » (*states of being*) sur des « états de faire » (*states of doing*)¹.

Si, pour D. Borillo, ce tournant naturaliste dans la parenté est prioritairement lié aux revendications homosexuelles, il se double, pour Éric Fassin, d'une hypothèse supplémentaire : le mouvement de naturalisation de la parenté n'est pas uniquement une question d'ordre sexuel, c'est aussi une question d'ordre national et racial. Dans la lignée de ses autres travaux sur ce thème, É. Fassin montre comment les questions reproductives sont aussi des questions de reproduction nationale, et qu'il n'est à cet égard pas étonnant que les crispations identitaires et raciales se traduisent par une conception plus biologique et hétérosexuelle de la famille. Cette hypothèse se trouve particulièrement confortée par les contributions de Peter Wade et Corinne Fortier consacrées à la procréation médicalement assistée dans l'ouvrage dirigé par Enric Porqueres i Gené. P. Wade montre ainsi comment les institutions espagnole et anglaise de la procréation assistée recherchent la plausibilité raciale dans l'allocation des dons de gamètes. En d'autres termes, il faut qu'un enfant ressemble à ses parents quelle que soit la manière par laquelle il a été conçu, la loi se chargeant d'organiser la correspondance entre race et parenté *via* la recherche de phénotypes proches. Comme le souligne P. Wade, sur le plan international, la race, l'ethnicité ou le phénotype sont devenus les principes directeurs de la distribution des ovocytes et des gamètes sur le marché mondial (p. 183), illustrant ainsi à quel point les questions raciales et nationales sont intriquées dans les mutations de la parenté : « ... la parenté est fondamentale pour appréhender la race parce que les identités raciales sont construites autour de la notion d'hérité, "naturelle" ou "culturelle", dont le principal vecteur est la famille, au

1. D. Schneider reproche précisément à l'anthropologie de privilégier des états d'être sur des états de faire. Voir sur ce point et cette distinction : Olivier Allard, « La parenté en substance. La critique de Schneider et ses effets », *L'Homme*, 177-178, 2006, p. 437-466.

moins dans la parenté euro-américaine » (p. 172-173). L'invitation d'É. Fassin à lier le tournant naturaliste du droit de la parenté et de la reproduction aux questions nationales et raciales fait ainsi écho à la proposition de Benedict Anderson considérant que le nationalisme devrait être compris « comme s'il appartenait au domaine de la parenté » (cité par P. Wade, p. 171). Cette immersion dans l'anthropologie sociale et historique a par surcroît la vertu de permettre d'analyser des débats et des enjeux comme ceux de la bioéthique en les tirant, au moins momentanément, des abîmes spéculatifs et magistériels dans lesquels ils barbotent généralement.

À la lecture de ces trois ouvrages, le lecteur peut être confronté à une question très idéaliste sur les stratégies de la parenté d'un point de vue constructiviste et progressiste. En effet, les évolutions récentes décrites et analysées dans les trois livres – surtout *Défis contemporains...* et *Reproduire le genre* – nous donnent à voir un ensemble de convergences naturalistes dans les politiques de famille, de la procréation et de la nation, convergences qui répliquent inlassablement la rhétorique de l'authenticité biologique. Si l'on quitte ce terrain comparatif macroscopique pour se pencher de nouveau sur l'enquête ethnographique de V. Descoutures, ces formes d'épaississement naturaliste des relations sociales se retrouvent au cœur des stratégies lesbiennes. C'est là un point de réflexion important, qui permet en même temps de distinguer les stratégies des acteurs sociaux des politiques étatiques ou des programmes idéologiques. En effet, dans le long travail qui qualifie la parentalité, les mères lesbiennes, en particulier celles qui ne sont pas reconnues par le droit – les mères non statutaires – construisent en permanence des liens qu'elles cherchent à naturaliser. Ainsi que l'écrit Sandra Bamford, l'anthropologie, en particulier dans le contexte euro-américain, montre que la notion de parenté « [...] est fondée sur la possession d'une substance corporelle partagée »¹, sur le sentiment d'un lien objectif, et à cet égard naturel, au fondement de toute relation de parenté. Si Schneider proposait une critique essentielle à l'anthropologie occidentale, lui reprochant de calquer ses propres catégories reproductives sur les formes d'analyse de la parenté, il montrait bien en même temps la force des

conceptions sociales qui relient le vocabulaire de la nature à celui de la parenté dans nos sociétés. Dans le cadre de rapports sociaux de parenté, en particulier dans les contextes où la reconnaissance manque, les acteurs cherchent à produire de la substance pour épaissir les liens : « Le sens attribué d'ordinaire aux notions de sang, de biologie et de gènes est interchangeable de nos jours, en ce sens que toutes ces notions supposent l'existence d'un aspect relevant du naturel ou de l'essentiel dans la filiation, aspect qui est considéré comme le fondement même des relations de parenté » (Marit Melhuus, p. 40 dans *Défis contemporains...*). Autrement dit, dans le travail de parentage, les individus cherchent à produire la naturalité même de leurs relations. Dans une enquête sur les dons d'ovocytes, Joan Bestard et Gemma Orobítg montrent de manière fascinante à quel point les mères qui ont recours à un don d'ovocyte ressentent le besoin de partager de la substance avec leur progéniture. Face à « l'étrangeté » représentée par l'ovocyte d'autrui dans un régime de vérité biologique toujours plus étendu, les stratégies de la substance ne cessent de se déplacer : elles peuvent être cristallisées par l'engendrement, par le fait d'avoir échangé des fluides pendant la période de gestation, par l'éducation, etc. On voit bien ici à quel point la notion de substance est contingente, puisqu'elle peut être déplacée du sang à la nourriture, de la fécondation à la gestation, de l'accouchement à l'adoption, ces opérations consistant toujours à produire un lien pensé par les acteurs sociaux comme objectif et primordial. En ce sens, les mères lesbiennes non statutaires sont comme les parents qui adoptent, ceux qui ont recours à un don d'ovocyte, une insémination artificielle, une fécondation *in vitro* ou une gestatrice pour autrui : elles fabriquent en permanence de l'identité et de la ressemblance et produisent ensemble leur consanguinité familiale. Il est ainsi paradoxal à terme de confronter le discours juridique de plus en plus substantialiste en matière de parenté aux pratiques sociales des parents eux-mêmes, qui recourent à la substance et à la nature pour donner davantage de robustesse aux relations qu'ils construisent. La différence entre ces discours d'État et ces stratégies sociales est bien que les secondes ne mobilisent la nature que pour la

1. Sandra Bamford, « Conceiving Relatedness : Non-Substantial Relations among the Kamea of Papua New Guinea », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 10 (2), 2004, p. 287-306, dont p. 289 : cité par O. Allard, « La parenté en substance... », *ibid.*, p. 452.

construire en permanence, la substance apparaissant davantage comme une « relation » que comme un état d'être, et nécessitant finalement de n'être plus pensée comme « la cause ou le fondement d'une relation de parenté [...] mais [comme] sa conséquence »¹.

Alexandre Jaunait –
Université de Poitiers

Le féminisme dans l'État²

Comment appréhender le féminisme à l'intérieur de l'État ? À partir d'une qualification des individus, des institutions et/ou des actions ? Cet objet relève-t-il de la sociologie des mouvements sociaux ou de l'analyse des politiques publiques ? Le discours féministe, lorsqu'il est porté par des acteurs étatiques, peut-il avoir une portée transformatrice ou n'est-il voué qu'à faire office de politique symbolique, voire à fonctionner comme caution de politiques publiques aux effets contraires ? Telles sont quelques-unes des interrogations soulevées par la lecture croisée de trois ouvrages récents qui, à partir de perspectives très différentes, abordent cette question de la présence féministe dans l'État.

Regards croisés sur la présence féministe dans l'État

Premier ouvrage entièrement consacré à l'histoire de la politique de promotion des droits des femmes en France, le livre de Sandrine Dauphin vient combler un manque important dans les publications en histoire politique contemporaine et en analyse des politiques publiques. Prenant appui sur l'exploitation d'archives et sur la réalisation de 32 entretiens, l'auteure retrace l'évolution des institutions étatiques chargées de la « condition féminine » ou des « droits des femmes » en France depuis les années 1960, en prêtant une attention particulière à la conception de l'égalité véhiculée par ces institutions, à leurs modalités d'intégration au sein de l'appareil d'État et aux relations qu'elles entretiennent avec le

secteur associatif. La trame chronologique adoptée par l'auteure permet une indexation systématique des transformations institutionnelles au contexte politique (électoral et militant), économique et social. Après avoir retracé la mise en place des premières institutions dans les années 1960-1970, S. Dauphin identifie l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 comme un point d'inflexion majeur pour la politique étudiée, le ministère des Droits de la femme d'Yvette Roudy donnant lieu à un « développement considérable du féminisme d'État », toutefois éclipsé par un « *backlash* » d'ampleur comparable à partir du retour de la droite au pouvoir (p. 13). S'ensuit, à partir du début des années 1990, un nouveau « mouvement de balancier » (p. 13), avec un renforcement puis un affaiblissement de ces institutions, débouchant pour la période actuelle sur un constat de fragilisation. Bien que l'auteure identifie une pluralité de facteurs influençant la politique de promotion des droits des femmes (contexte économique, mobilisation du mouvement des femmes, influence des institutions communautaires et internationales, RGPP), le récit qu'elle propose de cette politique tend à conférer un caractère déterminant à la variable partisane, accréditant l'hypothèse d'une politique jouissant d'hospices plus favorables sous des gouvernements de gauche. Par-delà les alternances politiques, les institutions concernées restent toutefois caractérisées par leur statut marginal au sein de l'appareil d'État, situation à laquelle S. Dauphin montre qu'elles réagissent par un processus de « normalisation » (p. 118) : standardisation des pratiques administratives, *gender mainstreaming*, prise de distance avec le mouvement féministe.

Dirigé par Amy Mazur et Dorothy McBride, *The Politics of State Feminism* vient couronner quinze ans de recherches du Research Network on Gender Politics and the State (RNGS), réseau créé en 1995 par les deux chercheuses autour d'un programme ambitieux d'étude comparative du féminisme d'État dans les démocraties occidentales, et qui a depuis donné lieu à la publication

1. O. Allard, « La parenté en substance... », *ibid.*, p. 454.

2. À propos de Lee Ann Banaszak, *The Women's Movement Inside and Outside the State*, New York, Cambridge University Press, 2010, XVI + 248 p., annexe, bibliographie, index ; Sandrine Dauphin, *L'État et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010 (Archives du féminisme), 136 p., bibliographie, index ; Dorothy E. McBride, Amy G. Mazur (eds), *The Politics of State Feminism. Innovation in Comparative Research*, Philadelphia, Temple University Press, 2010, 306 p., glossaire, bibliographie, index.

de plusieurs ouvrages¹. D'abord conçu comme un volume de bilan des travaux du RNGS, *The Politics of State Feminism* entend également ouvrir de nouvelles pistes de réflexion théorique. Placées au cœur du projet, les instances étatiques chargées de la promotion des droits et du statut des femmes (Women's Policy Agencies, WPAs) y sont étudiées sous l'angle de leur capacité à favoriser l'intégration des demandes et la participation des actrices du mouvement des femmes dans quatre domaines de politique publique (avortement, formation professionnelle, prostitution, représentation politique), dans 13 pays depuis les années 1970². Les données issues de 130 débats font ainsi l'objet d'un traitement à la fois qualitatif et quantitatif, permettant d'attester que, si les WPAs fonctionnent globalement comme un facteur facilitateur du « succès » des mobilisations féministes, leur incidence propre ne peut être aisément dissociée d'autres facteurs également déterminants tels que les ressources des mouvements eux-mêmes, l'environnement de politique publique et le soutien des partis de gauche. Cet ouvrage est également l'occasion d'un utile bilan sur les formes prises par les WPAs et leurs caractéristiques institutionnelles (chapitre 3), même si la sociologie de ces institutions en tant que telle reste peu développée dans ce projet. Une dernière partie de l'ouvrage explore les implications théoriques des résultats du projet du RNGS du point de vue de l'étude des mouvements sociaux et du mouvement des femmes (Joyce Outshoorn), de la représentation politique (Joni Lovenduski et Marila Guadagnini), des processus de cadrage (Birgit Sauer) et des perspectives néo-institutionnalistes (Amy Mazur et Dorothy McBride).

Lee Ann Banaszak, quant à elle, propose de déplacer le regard des institutions vers les individus, en s'intéressant aux militantes féministes au sein de l'administration fédérale américaine. À partir d'un travail sur archives et de 40 entretiens avec des féministes ayant travaillé dans différents ministères entre les années 1960 et les années

1990, L. A. Banaszak étudie cette forme particulière d'« intersection mouvement-État » que constituent ces *insiders* du mouvement des femmes. Il s'agit là d'une approche innovante non seulement du point de vue de l'étude du féminisme d'État (habituellement plutôt centrée sur les institutions de promotion des droits des femmes ou les individus travaillant en leur sein) et de la sociologie du mouvement des femmes (réduisant le plus souvent celui-ci aux organisations de la société civile), mais aussi au regard des travaux sur la féminisation de l'administration publique, qui analysent la présence des femmes en s'interrogeant rarement sur la conscience et les pratiques féministes de ces dernières³. Si L. A. Banaszak propose des analyses éclairantes quant aux ressorts sociohistoriques de la féminisation de la bureaucratie fédérale (en reliant notamment l'afflux important de femmes juristes dans l'administration au décalage entre la progression des femmes dans les facultés de droit et les discriminations persistantes dont elles sont victimes au sein de la pratique privée), son choix de concentrer son étude sur les militantes féministes la conduit à mettre en lumière le double effet de la présence de ces dernières dans l'administration fédérale, tant sur le mouvement des femmes (en termes de mobilisation et de choix des modes d'action) que sur les politiques publiques (en favorisant leur orientation dans un sens plus égalitaire).

Les relations entre mouvement et institutions, au cœur du « féminisme d'État »

À l'instar de la majorité des travaux sur le « féminisme d'État », la question des relations entre mouvement des femmes et institutions est centrale dans les trois ouvrages, qui l'envisagent de façons très différentes.

Fondé sur une étude historique fouillée, le récit de S. Dauphin constitue, parmi les trois ouvrages présentés ici, celui qui aborde de la façon la plus exhaustive les différentes facettes de cette

1. Voir par exemple Dorothy McBride Stetson, Amy G. Mazur (eds), *Comparative State Feminism*. Thousand Oaks, Sage, 1995 ; Amy G. Mazur (ed.), *State Feminism, Women's Movements, and Job Training. Making Democracies Work in the Global Economy*, New York, Routledge, 2001 ; Joyce Outshoorn, *The Politics of Prostitution. Women's Movements, Democratic States, and the Globalisation of Sex Commerce*. Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

2. Pour une description synthétique du cadre d'analyse du RNGS, voir Sophie Stoffel, « Le féminisme d'État : une notion polysémique au service de la représentation politique », *Revue française de science politique*, 59 (2), avril 2009, p. 359-365.

3. Laure Bereni, Catherine Marry, Sophie Pochic, Anne Revillard, « Le plafond de verre dans les ministères. Regards croisés de la sociologie du travail et de la science politique », *Politique et management public*, à paraître.

relation : influence « indirecte » du mouvement sur la création des premières institutions, intégration de militantes au sein de ces dernières, financement des associations par les institutions, relation entre agenda du mouvement et définition de la politique des droits des femmes... La lecture qu'elle propose de cette politique reste finalement, des trois ouvrages étudiés, la plus proche des problématiques classiques de l'institutionnalisation, mettant en lumière à plusieurs reprises un affaiblissement du mouvement (étouffement, déradicalisation et/ou démobilitation) dès lors que la cause portée par ce dernier fait l'objet d'une prise en charge institutionnelle. Le processus même de création des premières instances étatiques dédiées à la condition féminine au début des années 1970 est ainsi analysé comme une initiative gouvernementale permettant de compenser le silence ou le refus par ailleurs opposé aux revendications du mouvement, notamment en matière d'avortement. Sur plusieurs autres périodes, la description de S. Dauphin suggère un jeu à somme nulle entre mouvement et institutions : la période 1981-1986 est ainsi marquée par une forte institutionnalisation dans le contexte d'un mouvement affaibli, alors que, dans la période suivante (jusqu'en 1996), l'affaiblissement institutionnel est suivi d'un renouveau des mobilisations, autour de la parité notamment (p. 41).

À rebours de cette hypothèse, D. McBride et A. Mazur explorent les possibles effets transformateurs de « l'alliance » entre mouvement et institutions chargées des droits des femmes, tant du point de vue du contenu des politiques publiques que de l'intégration d'actrices féministes au sein du processus politique. Leur ouvrage est émaillé d'illustrations de telles alliances, qu'il s'agisse par exemple de la présentation par la ministre suédoise de l'égalité d'une loi visant à pénaliser les clients de la prostitution en 1997 ou encore de l'appui donné par le conseil finlandais de l'égalité à la mise en place de quotas de femmes dans divers organismes publics au début des années 1990. De façon similaire, L. A. Banaszak cite plusieurs situations dans lesquelles des féministes travaillant dans des structures gouvernementales ont pu apporter des inflexions dans la définition de politiques publiques, par exemple en matière d'éducation ou encore d'égalité professionnelle.

Mais l'analyse de L. A. Banaszak va plus loin, en montrant qu'au-delà de son incidence sur les politiques publiques, l'action féministe institutionnelle a aussi des effets sur le mouvement

lui-même. Son analyse du rôle des féministes travaillant pour la bureaucratie fédérale dans l'émergence de la deuxième vague du mouvement des femmes est particulièrement éloquent à ce titre. Renversant l'analyse habituelle selon laquelle l'entrée de militantes dans les institutions suit une première étape de mobilisation dans la société civile, la sociologue montre que la présence de féministes dans la bureaucratie fédérale a non seulement précédé, mais aussi activement favorisé l'émergence de la deuxième vague féministe (chapitre 4). Les réseaux informels formés par ces bureaucrates engagées pour la cause des femmes ont notamment joué un rôle décisif dans la création de la principale organisation réformatrice de la deuxième vague aux États-Unis, la National Organization for Women (NOW). L. A. Banaszak décrit ensuite comment ces féministes agissant de l'intérieur de l'appareil d'État ont contribué à orienter les choix tactiques du mouvement, privilégiant des modes d'action plus ou moins confrontationnels en fonction des opportunités politiques qu'elles percevaient. Elle montre ainsi comment des actrices situées dans les institutions contribuent à façonner un mouvement généralement perçu comme agissant « en dehors » de celles-ci. Ce constat empirique la conduit à interroger cette frontière communément admise entre le mouvement et les institutions, en explorant les implications théoriques des « intersections » entre les mouvements sociaux et l'État.

De l'interaction à « l'intersection » entre mouvement et État

Si D. McBride et A. Mazur pointent les « alliances » possibles entre mouvement des femmes et instances étatiques chargées de l'égalité, ces configurations restent conçues comme rassemblant des entités bien distinctes : par définition, pour les auteures, ce qui relève des institutions ne saurait relever du mouvement, et vice-versa. Selon le cadre théorique qu'elles proposent, les organisations du mouvement des femmes sont « par définition, des structures non étatiques », ce qui ne permet pas aux instances gouvernementales chargées des femmes d'en faire partie, quand bien même elles mèneraient une action féministe, et en ce qui concerne les individus qui travaillent dans ces instances, « le fait d'occuper un poste [dans ces structures] les empêche d'être considérées comme faisant partie du mouvement des femmes », quand bien même elles appartiendraient par ailleurs à des organisations féministes (p. 31). La frontière

État-institutions se trouve donc réaffirmée avec force sur le plan théorique, en dépit de sa porosité empiriquement constatée.

À l'inverse, le constat de la présence féministe dans l'État et l'analyse de ses effets conduisent L. A. Banaszak à repenser la définition même du mouvement des femmes en incluant dans son périmètre les militantes agissant au sein des institutions, et notamment au sein de l'appareil d'État. Celles-ci ne sont alors plus considérées comme des « alliées », mais comme partie intégrante du mouvement. La sociologue analyse en termes d'« intersections » entre mouvement et État ces « réseaux d'acteurs ou d'organisations du mouvement [...] situés à l'intérieur de l'État » (p. 8). À la dichotomie *outsiders/insiders* et à la frontière rigide couramment posée entre État et mouvement, elle propose de substituer une analyse plus complexe des mobilisations, prenant appui sur l'étude de leur localisation (dans ou hors de l'État), de leurs tactiques (conventionnelles ou confrontationnelles) et de leurs objectifs (plus ou moins radicaux), sans présupposer une correspondance entre ces trois caractéristiques¹. Seule une telle ouverture du cadre d'analyse permet d'apprécier la possibilité d'une contestation qui, bien que menée de l'intérieur de l'appareil d'État, emprunte des voies « confrontationnelles » (l'analyse du sens du recours à l'activisme judiciaire est particulièrement illustrative à cet égard) et poursuite des objectifs radicaux (ce que révèlent plusieurs entretiens, à l'encontre de l'hypothèse d'une orientation à dominante « réformiste » de ces bureaucrates militantes).

Si la recherche de L. A. Banaszak appelle d'autres travaux permettant de préciser les contours de cette intersection entre le mouvement et l'État (la chercheuse n'a rencontré qu'une quarantaine de fonctionnaires sur l'ensemble de la bureaucratie fédérale, toutes administrations confondues, ce qui ne donne qu'une mesure imprécise de l'ampleur du phénomène), elle ouvre dès à présent la voie à un profond renouvellement des cadres d'analyse théoriques, tant en sociologie

des mouvements sociaux qu'en sociologie de l'administration et du point de vue de l'analyse des politiques du genre. Pour ne citer qu'un exemple du décentrement induit par sa perspective en sociologie des mouvements sociaux, l'intégration d'actrices étatiques dans le périmètre d'analyse du mouvement conduit à relativiser le poids de facteurs habituellement décrits comme « externes » dans l'explication du développement et de l'impact des mouvements : une part conséquente des « opportunités politiques » (présence d'« alliés » d'influence au sein des structures administratives, par exemple) ne devrait ainsi pas être analysée comme une caractéristique de l'État, mais comme partie intégrante des mouvements eux-mêmes.

Par-delà leurs importantes divergences, ces trois ouvrages confirment ainsi l'intérêt d'une étude des modalités plurielles de la présence féministe dans l'État, tant pour la sociologie des mouvements sociaux que pour la sociologie de l'État.

Anne Revillard -
Université Paris Nord, CERAL

Le féminisme islamique, analyseur des reconfigurations de l'islam politique ?²

Derrière le label « féminisme islamique », ces deux dossiers de *Critique internationale* et de la *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* (REMMM)³ s'intéressent plus largement aux relations entre islam politique et féminisme, principalement dans des États où l'islam est invoqué comme source du droit. Ils montrent comment la question des droits des femmes y fait aujourd'hui l'objet de débats publics confrontant pouvoir politique, institutions religieuses dominantes, organisations politiques d'opposition se référant à l'islam, et organisations féministes.

Chacun de ces deux dossiers est composé d'une introduction générale par Stéphanie Latte

1. L. A. Banaszak rejoint sur ce point l'analyse des contestations institutionnelles proposée par Mary F. Katzenstein, *Faithful and Fearless. Moving Feminist Protest inside the Church and Military*, Princeton, Princeton University Press, 1998.

2. À propos de Stéphanie Latte Abdallah (coord.), dossier « Le féminisme islamique aujourd'hui », *Critique internationale*, 46, 2010, p. 7-100 ; et dossier « Féminismes islamiques », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 128, 2010, p. 11-228.

3. Ils complètent un dossier dans le n° 231 de la revue *Le Mouvement social* sur les « engagements féminins au Moyen-Orient » (avril-juin 2010) coordonné par Leyla Dakhli et Stéphanie Latte Abdallah.

Abdallah, d'un article de synthèse sur les militantes du féminisme islamique par Margot Badran, puis d'articles explorant les relations entre islam et féminisme à une échelle plus régionale. Dans *Critique internationale*, les articles présentent les discours publics sur femmes et Islam en Iran (Azadeh Kian), en Arabie saoudite (Amélie Le Renard) et au Maroc (Souad Eddouada et Renata Pepicelli). Dans la *REMMM*, les contributions sont organisées en plusieurs parties. Rania Hanafi, Maryam Ben Salem, Kinda Chaib explorent les « subjectivités féminines religieuses » de jeunes étudiantes investies dans des groupes féminins musulmans en France, de femmes voilées en Tunisie, de femmes proches du Hezbollah au Liban sud. Une partie sur les « nouvelles fonctions religieuses et intellectuelles » analyse le cas des prédicatrices nommées par l'État marocain depuis 2006 (Karima Dirèche) et le cas des féministes indonésiennes diplômées d'universités islamiques d'État (Andrée Feillard et Pieterella Van Doorn-Harder). La troisième partie est centrée sur l'islam politique, à travers des contributions portant sur les femmes du Hamas (Islah Jad), sur les contestations féministes au sein des groupes islamistes au Koweït (Haya al-Mughni), sur les différents types d'engagements féminins en Jordanie (Stéphanie Latte Abdallah) et sur les discours concernant l'égalité des sexes dans la vie politique de l'Iran contemporain (Fatemeh Sadeghi).

Les contributions introductives de S. Latte Abdallah et de M. Badran dans les deux dossiers rappellent que l'expression de « féminisme islamique » désigne d'abord un mouvement intellectuel plus qu'un mouvement social. Cette expression a initialement été utilisée à propos d'intellectuelles iraniennes qui, à partir de la fin des années 1980, produisent une réflexion sur l'islam et les femmes, en s'inscrivant dans le courant du réformisme religieux. L'expression de « féminisme islamiste » puis « islamique » se diffuse ensuite progressivement dans les réseaux féministes académiques et militants, rassemblant sous une même étiquette diverses entreprises d'exégèse islamique, qu'elles soient individuelles, comme celles de l'universitaire étasunienne Amina Wadud et de la sociologue marocaine Fatima Mernissi, ou qu'elles soient plus collectives, comme celles de la revue *Zanân (Femmes)*

en Iran (1992-2008), ou des théologiennes dans les universités islamiques publiques en Indonésie. Ces réflexions sont en effet relayées par des universitaires iraniennes exilées, par des spécialistes du féminisme¹, puis par des organisations féministes transnationales engagées sur la question du droit des femmes dans les sociétés musulmanes, et des organisations féminines musulmanes transnationales. Ce label induit progressivement des rencontres effectives, via l'organisation de conférences sur le féminisme islamique à Barcelone en 2005, 2006 et 2008.

Plusieurs contributions (S. Latte Abdallah, M. Badran, F. Sadeghi, A. Feillard) rappellent que la pertinence de l'étiquette de féminisme islamique a été contestée du fait qu'il s'est agi d'abord d'une désignation extérieure, utilisée par des féministes « laïques » à propos d'intellectuelles musulmanes engagées dans une critique interne de l'islam destinée à réconcilier les droits des femmes et le droit issu de l'exégèse islamique. La plupart des femmes ou des hommes ainsi désignés refusent l'étiquette de « féministes », par exemple en Iran où ils se considèrent comme des « femmes réformistes religieuses » (F. Sadeghi), des « militantes lettrées et croyantes » (M. Badran), ou en Indonésie où ils se nomment spécialistes du *fiqh al-nisa*, c'est-à-dire du droit musulman concernant les femmes (A. Feillard).

Dans ses introductions, S. Latte Abdallah propose de partir du féminisme islamique pour analyser plus largement les féminismes dans les mondes arabe et musulman, afin de dégager leur caractère endogène et leur articulation avec les contextes nationaux, politiques, religieux. Allant plus loin, elle propose d'élargir la réflexion à tous les modes d'appropriation par les femmes de l'islam comme ressource ; cet élargissement est à l'origine de dossiers d'une grande richesse, au risque peut-être d'une dilution de l'objet.

De fait, adoptant des positionnements variés à l'égard de l'expression de féminisme islamique, les différentes contributions abordent des phénomènes très hétérogènes quoique reliés entre eux : développement de réseaux féministes transnationaux ou nationaux spécialisés dans la défense des droits des femmes dans les sociétés musulmanes ; exégèse féministe, par des femmes ou des hommes, des textes musulmans ; accès des femmes à

1. Margot Badran a de ce point de vue été une actrice majeure dans la diffusion de ce label dans la sphère académique.

certaines positions d'autorité religieuse (théologues, prédicatrices) ; débats publics nationaux sur des réformes juridiques concernant la place des femmes (code de la famille, polygamie, code pénal, suffrage féminin, participation des femmes à la direction des partis politiques musulmans) ; place des organisations féminines dans des partis islamistes ou musulmans traditionalistes (en Indonésie) ; développement des cercles de piété entre femmes dans le cadre d'une mobilisation pour la réislamisation des sociétés.

Plusieurs des contributions reviennent sur l'émergence de femmes expertes des sources du droit islamique, qui développent une critique interne de l'interprétation des textes concernant les femmes. Les articles sur l'Indonésie, l'Iran, le Maroc, montrent comment, dans quelques configurations nationales, cette expertise accède au débat public (notamment dans le cas des débats sur la polygamie, le code de la famille, le code pénal, le droit successoral...), même si elle n'est pas nécessairement victorieuse. Ainsi, en Iran, des intellectuelles proches du courant réformateur contestent le monopole masculin de la direction politique tel qu'il est octroyé par la loi constitutionnelle en s'appuyant sur les textes coraniques à propos de la reine de Saba (A. Kian). En Indonésie, les théologues « traditionalistes », liées à un mouvement fondé au début du 20^e siècle contre le réformisme, se sont appuyées avec succès sur l'exégèse pour contrer le combat du PKS (parti islamiste récent et minoritaire proche des Frères musulmans) en faveur de la polygamie ; elles ont en revanche échoué à empêcher le vote d'une loi « antipornographie » réglementant strictement l'apparence féminine en public (A. Feillard et P. Van Doorn-Harder). Ce féminisme s'ancre ici dans des partis et groupes musulmans issus d'un premier mouvement de réforme de l'islam et de l'éducation religieuse au début du 20^e siècle, à l'origine d'organisations féminines anciennes. Cette exégèse féministe est tant masculine que féminine et est diffusée dans les écoles coraniques par des brochures et des ouvrages expliquant les droits des femmes. Au Maroc, S. Eddouada et R. Pepicelli montrent comment la question des femmes est utilisée par l'État pour contrer l'opposition de l'islam politique. La réforme du code de la famille en un sens plus égalitaire, puis celle de

la sphère religieuse (nomination de prédicatrices de mosquée et de théologues ou *âlimat*) permettent à l'État de se poser en arbitre entre féministes libérales et mouvements islamistes. C'est ici le roi qui invite des professeurs d'université à proposer des conférences de Ramadan sur le thème de l'islam et de l'égalité des sexes.

Ces différentes contributions montrent bien comment le « féminisme islamique » s'inscrit plus largement dans un renouveau de la conflictualité sur l'exégèse juridique de l'islam, dans des contextes politiques où l'islam est un référent potentiel omniprésent, mais diversement approprié, dans les débats politiques nationaux. Il est ainsi inséparable des reconfigurations contemporaines du champ intellectuel musulman et des « processus de fragmentation et de prolifération de l'autorité religieuse »¹ qu'a connus l'islam contemporain. L'émergence de ces élites féminines militantes – journalistes, professeurs d'études islamiques, responsables de partis islamistes – est ainsi restituée dans un contexte social plus large, avec des variations nationales : accès des femmes au travail salarié, aux études supérieures, mais aussi développement de sociabilités féminines à référent islamique, qu'il s'agisse des branches féminines de partis islamistes, de groupes de piété, ou des campus féminins en Arabie saoudite. À cet égard, A. Le Renard sur l'Arabie Saoudite, A. Feillard et P. Van Doorn-Harder sur l'Indonésie restituent particulièrement finement l'articulation entre contexte politique national, évolution de l'offre religieuse dans le cadre universitaire, émergence d'élites féminines et développement de discours sur « femmes et islam ».

L'émergence d'élites militantes porteuses d'une critique féministe interne à l'islam, et engagées dans le débat public, est un phénomène distinct de l'accès des femmes à des fonctions religieuses. Phénomène aujourd'hui largement documenté², les différents mouvements de renouveau islamique sont allés de pair avec la multiplication de groupes de femmes étudiant les textes islamiques sous la direction de femmes ayant des titres plus ou moins reconnus de l'État ou des responsables religieux masculins. Fortement contrôlées par l'État, les prédicatrices sont au Maroc (K. Dirèche) comme en Arabie saoudite

1. Malika Zeghal, « Réformismes, islamismes et libéralismes religieux », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 123, 2008, p. 17-34, dont p. 27.

2. Notamment par Saba Mahmood en Égypte, ou Azam Torab en Iran.

(A. Le Renard) peu contestatrices de l'islam dominant, et généralement très critiques à l'égard du féminisme. Elles sont au Maroc incitées par l'État (qui les rémunère) à prêcher un islam « marocain » et moderne, contre l'islamisme. Leur formation religieuse n'est par ailleurs pas d'un niveau qui leur donne la légitimité de contester les oulémas.

Un grand nombre de contributions décrivent une conflictualité croissante autour de la question des droits des femmes selon l'islam dans les années 1990 et surtout 2000. Cette conflictualité est parfois abordée à l'échelle de débats politiques nationaux, à travers par exemple les débats ayant précédé la réforme du code de la famille au Maroc en 2004, ou le suffrage féminin au Koweït en 2005. Ces débats voient parfois, mais non systématiquement, des convergences entre plusieurs types d'organisations féminines : organisations féministes indépendantes proches de la gauche « séculière », organisations féminines internes à des partis politiques ou des organisations musulmanes, ONG...

Plusieurs articles relient cette conflictualité aux transformations de l'islam politique dans différents pays, transformations tant externes (évolution des rapports avec l'État, avec les autres organisations islamistes, rôle du contexte post-11 septembre) qu'internes (contestation interne des organisations féminines). Au sein des différents partis issus des Frères musulmans, plusieurs articles (notamment dans la dernière partie de la *REMMM*) documentent les débats sur la légitimité du travail salarié des femmes, de leur accès à la direction du parti. On peut regretter à cet égard que le contexte politique des différentes sociétés étudiées ne soit pas toujours explicité (genèse et filiation idéologique des différents partis politiques, par exemple), rendant parfois difficile la lecture pour les non-spécialistes.

Ensemble, ces deux dossiers dressent un incontournable état des lieux de la question des femmes, de l'islam et de la politique dans les différents pays étudiés, peut-être trop inégalement relié à des problématiques plus générales des études de genre, ou à la sociologie des féminismes

en dehors de l'islam. Ces deux dossiers documentent l'importance, mais aussi la diversité des engagements féminins au sein de l'islam politique (laissant relativement dans l'ombre les résistances à ces engagements). Ils resituent le « féminisme islamique » dans ses configurations nationales (les circulations transnationales sont par contre peu apparentes dans les contributions par pays) et donnent à voir le caractère historique et nationalement variable de la conflictualité politique sur la question des femmes et de l'islam, à rebours d'une représentation fixe et uniforme de l'islam.

Béatrice de Gasquet –
Brandeis University

— Le sexe de la mondialisation et le genre transnational : deux angles de vue¹

Comment saisir les effets de la mondialisation économique sur les rapports sociaux de sexe, étroitement imbriqués aux rapports de classe et de race ? Comment comprendre les modes de diffusion transnationale du genre compris à la fois comme production savante, enjeu de construction de l'action collective, et ressource discursive et politique pour la conduite de l'action publique ? Telles sont les questions auxquelles répondent respectivement les ouvrages coordonnés par Jules Falquet *et al.* et Bérengère Marques-Pereira *et al.*

Soulignons d'emblée le caractère novateur de ces deux publications : elles approfondissent l'analyse des enjeux de la globalisation du point de vue du genre, et contribuent ainsi à enrichir la recherche française et francophone sur un sujet majoritairement développé depuis près de 30 ans dans les milieux académiques anglo-saxons et nord-américains. Notons aussi que ces travaux collectifs ambitionnent d'éclairer des problématiques différentes, à l'appui de perspectives scientifiques distinctes.

L'ouvrage coordonné par J. Falquet *et al.* est articulé autour d'une dénonciation des effets de structure de la mondialisation néolibérale sur les rapports sociaux de sexe et sur les mobilisations

1. À propos de Jules Falquet, Helena Hirata, Danièle Kergoat, Brahim Labari, Nicky Le Feuvre, Fatou Sow (dir.), *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010 (Académique. Fait politique), 280 p. ; et Bérengère Marques-Pereira, Petra Meier, David Paternotte (dir.), *Au-delà et en deçà de l'État. Le genre entre dynamiques transnationales et multi-niveaux*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant/ABSP-CF, 2010 (Science politique. 10), 204 p.

qui lui résistent. Avec une approche plus institutionnaliste du jeu des acteurs, le corpus dirigé par B. Marques-Pereira *et al.* est organisé autour d'un objectif de desserrement des contraintes internes à la science politique pour repenser, à distance d'un regard stato-centré, les dynamiques « multi-niveaux et transnationales » du genre au croisement de l'action collective des femmes et des politiques publiques. Ainsi, alors que le premier livre vise à expliciter le caractère intrinsèquement genré de la mondialisation économique et emploie la notion de genre comme une catégorie d'analyse de rapports de pouvoir, le second dévoile plutôt les dimensions transnationales du genre, défini comme une catégorie d'actions et de mobilisations politiques relatives aux inégalités sexuées.

Dans les pas de premiers travaux critiques, en langue française, sur « femmes et globalisation¹ », *Le sexe de la mondialisation* est un ouvrage tout aussi remarquable par la densité empirique et théorique de ses seize contributions que par la diversité disciplinaire et la dimension internationale de l'ensemble. Le corpus tient l'objectif fixé : « Approfondir les analyses proposées [dans le champ francophone] au regard des recherches empiriques et des avancées théoriques produites ailleurs » (p. 13). L'invitation au dialogue scientifique entre les différentes enquêtes, associée à la traduction vers le français de certaines auteures incontournables sur le sujet, constitueront sans nul doute le livre en référence importante.

Celui-ci défend la thèse selon laquelle le genre, indissociable des rapports de classe et de race, « est un organisateur clé de la mondialisation néolibérale » (p. 13). Trois grandes questions sont abordées successivement.

Dans une perspective à dominante économique d'abord, les auteures se penchent sur la manière dont la division sexuelle et internationale du travail a été affectée par la mondialisation. Deux enquêtes donnent à voir combien les transformations sexuées du marché du travail dans les pays « du nord » (à l'instar de leurs « villes globales ») et la compensation par les femmes migrantes de la « crise du *care* » sont interdépendantes. Deux contributions interrogent également les effets de la déréglementation du travail, de la libéralisation et de l'expansion des échanges sur les activités productives et reproductives des femmes. Elles démontrent que la participation accrue des

femmes au travail rémunéré – formel ou informel – est moins le signe ou la garantie de leur autonomisation qu'une nouvelle forme de dépendance aux fluctuations des marchés, tandis que leur assignation au travail domestique reste de mise. Par ailleurs, on y voit combien la rentabilité de cette main-d'œuvre pose celle-ci en source d'avantages compétitifs pour le commerce international.

La deuxième partie montre comment cette nouvelle division du travail est lourde de conséquences sur les mobilités internationales des femmes. Elle pointe particulièrement « la mondialisation du *care* » et le « marché du sexe ». Les contributions approfondissent les analyses systématiques précédentes par des approches soucieuses de traduire les ressorts sociaux et économiques de la féminisation des migrations, puis ceux des controverses politiques autour de la traite des femmes et de la prostitution. Ces chapitres expliquent à la fois les stratégies des femmes migrantes et le coût personnel de ces expériences « de survie », tant pour elles que pour les familles et les communautés qu'elles ont dû quitter. Ils démontrent aussi que ces dynamiques s'inscrivent dans la logique des politiques étatiques, qu'il s'agisse de l'organisation des migrations ou des régimes de régulation de la prostitution.

Le dernier volet s'intéresse aux recompositions de la violence, du militarisme et du pouvoir, sous l'effet de la mondialisation, ainsi qu'aux modes de construction d'alliances féministes transnationales. Les résistances des femmes dans les zones frontalières et de conflits sont abordées à l'appui de l'exemple indien. Sont analysées les formes d'instrumentalisation, par les États, de discours en faveur de l'émancipation des femmes, visant en réalité à masquer la violence de politiques qui les affectent, qu'il s'agisse des orientations économiques néolibérales, des effets de l'impérialisme étasunien dans le contexte de la guerre en Irak ou en Afghanistan, ou encore des agissements répressifs contre les communautés indiennes au Mexique. Deux chapitres, l'un sur l'Afrique, l'autre à partir d'exemples français, s'interrogent respectivement sur les formes de contestation du néolibéralisme par l'action collective des femmes à l'échelle transrégionale et sur ses « alliances potentiatrices » capables d'éviter la reproduction de rapports de pouvoir, de race et de classe, face aux « féminismes dominants ».

1. Jeanne Bisilliat (dir.), *Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques*, Paris, Karthala, 2003.

La conclusion finale rappelle tout l'intérêt de l'épistémologie féministe, d'autant plus enrichie par l'attention qu'elle porte à la co-formation des systèmes d'oppression race/classe/sexe – et des perspectives politiques altermondialistes – pour saisir les pouvoirs et les contre-pouvoirs qui façonnent aujourd'hui le jeu politique de la mondialisation économique.

L'ouvrage dirigé par B. Marques Pereira, P. Meier et D. Paternotte est issu des travaux de l'atelier « Genre et politique » de l'association belge de science politique. Il fait également le pari de la multiplicité des angles de vue disciplinaires – histoire, sociologie, science politique – en réunissant douze chapitres de contributrices exerçant leur travail de recherche depuis la Suisse, le Québec, la France, la Belgique et le Chili.

Le propos s'inscrit dans les apports de travaux majeurs de la science politique anglo-saxonne ou nord-américaine qui ont analysé la transnationalisation des stratégies de plaidoyer (*advocacy*) des femmes¹, ou encore la construction de politiques promotrices de l'égalité femmes-hommes à l'échelle internationale². Là encore, il s'organise autour d'une thèse relativement peu développée et documentée en langue française : à l'heure de la globalisation, le genre comme concept et comme cadre d'action se recompose et se reproduit au croisement des mobilisations et d'arènes de pouvoir multiformes, ce à différents niveaux décisionnaires et depuis divers déploiements de la militance. En mettant à distance les analyses par trop empreintes d'un « nationalisme méthodologique », c'est à l'appui d'une approche dynamique que les coordinatrices de l'ouvrage entendent aussi remettre en cause la pertinence d'une frontière, en science politique, entre la littérature sur les mouvements sociaux et celle relative à l'action publique. Plus enclines à penser les différents acteurs – militants, universitaires, ou politiques – sur le mode de « constellations » où ils interagissent à la faveur de « nombreuses passerelles et intersections », les auteures montrent toutes comment le « genre figure au cœur des intérêts d'une communauté transnationale ».

L'historicité des formes d'extraversion de l'action collective des femmes est analysée à l'appui d'études de cas sur la Belgique. Deux contributions se font écho par le portrait qu'elles dressent du militantisme des femmes en Europe à l'époque contemporaine, et par leur invitation à repenser la géographie de l'action collective transnationale non moins comme un changement de niveau d'action que comme une « extension de la portée des actions ». Deux textes, fondés sur des enquêtes menées en Amérique latine, montrent comment les politiques gouvernementales re-signifient et traduisent les agendas internationaux sur le genre – cristallisés par les conférences internationales de l'Organisation des Nations unies – à la faveur d'interactions et de rapports de force entre réseaux d'expertise à l'échelle régionale, mouvements nationaux et acteurs étatiques. Quatre chapitres portent sur les conditions et les limites de l'institutionnalisation et de la mise en œuvre des politiques de genre dans l'Union européenne sous l'angle de la représentation de la société civile, mais aussi du point de vue de la transposition du *gender mainstreaming* et de la mise en œuvre de politiques d'égalité dans les contextes nationaux. Le chapitre final interroge les effets de circulation du genre comme concept et comme construction des savoirs, à partir d'une enquête en Europe centrale et orientale : notion « nomade et malléable » autant qu'adaptable et ambiguë, elle a « traversé les espaces sociaux et géographiques » en donnant lieu à des formes paradoxales de « sophistication » et de « routinisation » neutralisant son « tranchant critique »³ originaire. Mais elle a aussi permis aux ONG, aux institutions universitaires ou aux mouvements de femmes d'en saisir le caractère devenu à la fois « flou et formel » pour mieux se positionner aux échelles internationales et nationales.

On l'a dit, ces ouvrages reposent sur des questionnements, des objectifs et des perspectives épistémologiques distincts. Bien que toutes les contributions du *Sexe de la mondialisation* ne convergent pas nécessairement vers une critique féministe et altermondialiste de la globalisation économique et des recompositions du capitalisme

1. Margaret E. Keck, Kathryn Sikkink, *Activists Beyond Borders. Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 1998.

2. Mary K. Meyer, Elisabeth Prügl (eds), *Gender Politics in Global Governance*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 1999.

3. Joan W. Scott, « Fantômes du millénaire : le futur du "genre" au 21^e siècle », *Clio*, 32, 2010 (« Relectures »), p. 89-117.

mondial, c'est pourtant bien ce fil directeur que souhaitent mettre en exergue les coordinatrices du livre. Que les études relèvent d'une approche économique et systémique, ou de perspectives dévoilant plutôt les stratégies individuelles ou collectives des femmes, qu'elles assument un parti pris plus normatif en attribuant à l'ordre néolibéral les causes premières du renforcement des hiérarchies de sexe, elles donnent dans l'ensemble corps à une sociologie critique et matérialiste en premier lieu consacrée à dresser un portrait dynamique, concret et incarné des reconfigurations des rapports de pouvoir de sexe, de classe et de race sous l'effet de la mondialisation. Les politiques étatiques y sont le plus souvent implicitement présentées comme des vecteurs de renforcement des inégalités, ou des courroies de transmission de la *doxa* néolibérale. À l'inverse, même si le second ouvrage démontre combien on ne peut penser les revendications et les politiques de genre sans en comprendre leur « fabrique » transnationale « au-delà et en deçà » des États, sa thèse générale pose implicitement les institutions étatiques comme des relais potentiels de correction des inégalités, comme des instances possibles de régulation des marchés, et/ou comme une ligne de mire persistante pour les actions collectives. La mondialisation n'est mentionnée qu'à des fins de mise en contexte des enquêtes, mais ce sont pourtant certains aspects de ses ressorts politiques que les auteures mettent en exergue quand elles analysent les effets de circulation et de standardisation de la notion de genre, les effets de transferts de politiques publiques élaborées à l'échelle internationale, ou les redéploiements des mobilisations féministes par-delà les frontières nationales.

C'est sur ces derniers points que la lecture conjointe des deux ouvrages est particulièrement stimulante. Car, en dépit de ce qui sépare les deux paradigmes à l'œuvre, la complémentarité est de mise si l'on fait l'essai d'une intersection des questionnements avancés. Comment analyser conjointement les enjeux politiques et féministes de la mondialisation néolibérale et la globalisation du genre comme cadres d'actions et de mobilisations ? Voilà une question qui, introduite par ces

deux livres, contribuerait là aussi à ouvrir un champ d'enquête des plus novateurs pour la recherche francophone.

Delphine Lacombe -
EHESS, IRIS

Économies politiques du sexe¹

La parution de *Surveiller et jouir* de Gayle Rubin est un événement. Premier livre de l'anthropologue qui n'avait jusque-là publié que des articles, il paraît de plus en français, grâce au travail de Rostom Mesli. Réunissant des textes publiés de 1975 à 2002, l'ouvrage développe une anthropologie politique du sexe, proposant une théorisation de l'oppression des femmes. Il permet également d'identifier, en particulier dans les sociétés capitalistes, une persécution proprement sexuelle. Enfin, il propose une enquête de terrain qui prend pour objet des sous-cultures sexuelles spécifiques et montre comment celles-ci parviennent à se développer malgré la stigmatisation et l'oppression dont elles font l'objet. Paru en même temps, le livre de Gail Pheterson, *Femmes en flagrant délit d'indépendance*, rassemble deux conférences et une introduction qui prolongent *Le prisme de la prostitution*². Psychosociologue, G. Pheterson s'inscrit comme G. Rubin dans un rapport critique à certains courants féministes, notamment en luttant pour les droits des prostituées et en dénonçant le partage entre les « femmes bien » et les « putains ». Les deux auteures renouvellent ainsi les problématiques féministes de la sexualité et du travail sexuel : à la constitution de la sexualité en symbole de la domination masculine succède une théorisation de la sexualité distincte des logiques de genre ; à la condamnation de la prostitution succède une analyse critique de la catégorie de prostituée³. On peut également lire ces deux livres comme l'élaboration, au sein du féminisme, d'une économie politique du sexe et de la sexualité, à partir de la constitution de sous-cultures sexuelles au 20^e siècle et des expériences spécifiques du groupe des femmes.

1. À propos de Gail Pheterson, *Femmes en flagrant délit d'indépendance*, Lyon, Tahin Party, 2010, 96 p. ; Gayle Rubin, *Surveiller et jouir. Anthropologie politique du sexe*, textes réunis et édités par Rostom Mesli, Paris, Epel, 2010 (Les grands classiques de l'érotologie moderne), 484 p., illustrations.

2. Gail Pheterson. *Le prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan, 2001.

3. Je renvoie pour plus de détails aux travaux d'Éric Fassin, *Le sexe politique. Genre et sexualité au miroir transatlantique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2009, chap. 1.

Classique des études féministes paru en 1975, « Le marché aux femmes. "Économie politique" du sexe et système de sexe/genre »¹ ouvre le recueil de G. Rubin. Quels en étaient les acquis et le programme ? Le texte est d'abord une critique de l'économisme, qui caractérise notamment un féminisme marxiste dans lequel l'analyse de l'oppression des femmes passe essentiellement par le travail, et en particulier par le travail domestique. La question de la division sexuée du travail, des modes de dévalorisation et d'invisibilisation du travail des femmes est en effet centrale dans l'analyse et la dénonciation de la subordination des femmes². Cependant, comme le souligne avec force G. Rubin, « aucune analyse de la reproduction de la force de travail sous le capitalisme ne peut expliquer le bandage des pieds, les ceintures de chasteté ou quoi que ce soit de l'incroyable collection d'outrages byzantins et fétichisés, sans parler des plus ordinaires, qui ont été infligés aux femmes en divers temps et lieux » (p. 30). Analyser l'oppression des femmes par leur travail fait dépendre l'analyse du système capitaliste, c'est-à-dire pour G. Rubin de la production d'une plus-value, alors qu'elle le déborde. Les violences sexuelles et le maintien des femmes dans un statut subordonné ne se réduisent pas à leur constitution en travailleuses exploitées.

C'est dans cette perspective que G. Rubin rélit *Les structures élémentaires de la parenté*³ et les textes psychanalytiques théorisant la sexualité, constitués en exemple et en outil d'analyse d'un système androcentrique. Les règles de la parenté sont comprises comme un trafic de femmes dans lequel c'est moins la culture que la subordination des femmes et l'hétérosexualité obligatoire qui sont instituées. Les analyses des textes psychanalytiques (Freud, mais aussi Lampl de Groot et Lacan) ont pour objectif de penser la fabrique psychique des hommes et des femmes, en prenant au sérieux le travail d'imposition du genre et des sexualités à partir d'une bisexualité originelle. Pour G. Rubin, le complexe d'Œdipe n'est pas le

mode normal d'accès à la subjectivité mais une « machine qui façonne les modèles adéquats d'individus sexuels » (p. 59). Ne présupposant jamais une différence des sexes originaire, au niveau structurel ou psychique, G. Rubin fait de l'institution de l'hétérosexualité comme système sexuel spécifique le centre de son questionnement : « Nous ne sommes pas seulement opprimées en tant que femmes, nous sommes opprimées par le fait de devoir être des femmes, ou des hommes selon le cas » (p. 75). Les modes de production du genre ne sont donc pas séparés des modes de production de l'hétérosexualité. Selon G. Rubin, plus que la reconnaissance et la valorisation d'une identité féminine, le féminisme doit avoir pour objectif une sortie des rôles de sexe.

La critique de l'économisme n'empêche pas G. Rubin de tracer dans les dernières pages de son article le vaste programme d'une « économie politique du sexe », reprenant Marx où elle l'avait laissé. Refuser la réduction de l'oppression des femmes à leur exploitation n'empêche pas de s'interroger sur les articulations entre systèmes sexuels et systèmes économiques, et donc sur les modes de valorisation des femmes. Objets d'échanges, les femmes se situent sur des marchés (sexuels, matrimoniaux) sur lesquels leur valeur est variable et dont le fonctionnement dépend des règles d'alliance et des systèmes politiques. De nouvelles questions se posent : y a-t-il une équivalence entre une femme et d'autres biens ? Ces biens relèvent-ils de capitaux économiques, politiques, sociaux ?

Second texte fondateur, « Penser le sexe. Pour une théorie radicale de la politique de la sexualité »⁴ paraît en 1984 et opère un déplacement par rapport au texte de 1975, de la conceptualisation du genre à celle de la sexualité. Si le texte a pu être lu comme un revirement, Gayle Rubin le présente plutôt comme un « rectificatif »⁵ issu de la difficulté des théories féministes à penser la sexualité. À travers les notions de hiérarchies sexuelles et de conflits sexuels, le texte montre en effet que

1. L'ouvrage reprend, avec quelques modifications, la traduction de Nicole-Claude Mathieu, avec la collaboration de Gail Pheterson, parue sous le titre « L'économie politique du sexe. Transactions sur les femmes et système de sexe/genre », *Cahiers du CEDREF*, 7, 1998, p. 3-81.

2. Comme le montre Christine Delphy, qui élabore au même moment une économie politique du patriarcat. Voir Christine Delphy, *L'Ennemi principal, I. Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, 1998.

3. Claude Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté*, La Haye/Paris, Mouton/Maison des sciences de l'Homme, 1967.

4. Une première version de cette traduction est parue dans Judith Butler, Gayle S. Rubin, *Marché au sexe*, Paris, Epel, 2001.

5. J. Butler, G. S. Rubin, *Marché au sexe, ibid.*, p. 17.

la sexualité est le lieu d'une oppression spécifique, distincte notamment des oppressions de genre et de classe, qui stigmatise et dévalorise les pratiques sexuelles s'écartant d'une hétérosexualité conjugale, monogame, procréatrice. Dans un contexte où la sexualité est devenue un lieu central, voire le lieu central de l'oppression des femmes, à la fois pour une partie du féminisme américain, mais aussi pour les conservateurs et leur défense des « valeurs familiales »¹, G. Rubin défend l'autonomie de la sphère sexuelle par rapport aux logiques de genre. Faire de la sexualité le cœur de l'oppression des femmes, c'est finalement participer à la persécution des sexualités minoritaires. L'enjeu politique se déplace : il ne s'agit plus seulement de résister à l'imposition de l'hétérosexualité et du genre, mais de défendre la diversité sexuelle en proposant une « étude non ethnocentrique de la sexualité humaine » (p. 388).

Ce déplacement des enjeux est un déplacement de méthode. Si G. Rubin opère toujours une relecture critique de textes savants pour analyser les rapports de pouvoir, elle mène aussi une ethnographie dans la communauté SM gay de San Francisco. Écrivant en tant que sadomasochiste, lesbienne et féministe (p. 108 et suiv.), elle dénonce la croisade contre le « péril cuir » dont l'ethnographie révèle l'obscurantisme. Le SM n'est pas analysé, de l'extérieur et en méconnaissance de cause, comme un « infâme sous-produit du patriarcat » (p. 111) mais comme une communauté qui se développe dans certaines conditions au cours du 20^e siècle. La vie des groupes SM et cuir gays de San Francisco fait l'objet d'une description détaillée, qui rend compte des institutions permettant son existence (en particulier, des bars spécifiques, ou les concours de « Mr Leather »), des pratiques sexuelles spécifiques qu'ils développent (le *fist-fucking* en particulier), des savoirs et des savoir-faire sexuels, des mouvements qui la remettent en cause (les politiques urbaines, les groupes de pression, le sida). G. Rubin s'inscrit ici dans la tradition d'ethnographie urbaine de l'école de Chicago, qui avait dès

les années 1950 produit un ensemble de textes sur la construction sociale de l'homosexualité², dont elle retrace le développement dans l'étude qui clôt l'ouvrage. Contre une tendance à faire de *La volonté de savoir* de Foucault³ l'acte fondateur d'une historicisation de la sexualité entre hommes, mais aussi contre les tendances théoriques des analyses de l'homosexualité produites dans « les domaines éthérés de la critique esthétique » (p. 384), G. Rubin fait le choix d'une ethnographie modeste et précise pour lutter contre l'ignorance et la stigmatisation. La « simplicité trompeuse » et la « sophistication » réelle (p. 433) louées par G. Rubin à propos de l'enquête d'Esther Newton sur les travestis homosexuels⁴ s'appliquent également à son ethnographie des communautés SM gays, dont le chapitre sur Les Catacombes, bar dédié au *fist* et « temple du trou du cul » est un magnifique exemple.

À travers le déplacement des enjeux, des objets et des méthodes, G. Rubin élabore également un cadre de problématisation commun à ses travaux, qui interroge l'articulation des systèmes économiques et des systèmes sexuels. Que ce soit à propos de l'hétérosexualité ou de la sous-culture du *fist*, il s'agit de comprendre comment émergent des identités sexuelles relativement nettes, comment l'industrialisation et l'urbanisation contribuent à une autonomisation de la sexualité, comment les sexualités déviantes essaient « d'acquiescer de l'espace social, des petits commerces, des ressources politiques et un allègement des pénalités pour hérésie sexuelle » (p. 169). Les « économies politiques de l'homosexualité » (p. 433) montrent que si la sexualité est une sphère indépendante, elle prend des formes spécifiques sous le capitalisme, qui ne se réduit pas à sa marchandisation⁵. Le SM est un exemple de la formation d'une communauté érotique, avec les espaces, l'économie, les pratiques qui lui sont propres. C'est également la fragilité d'un monde gay, dont les formes héritées des années 1970 et 1980 s'effacent, qui se lit dans l'ouvrage, ce qui explique la tonalité élégiaque de certains textes.

1. G. Rubin revient sur ces débats dans un texte récent, « Blood Under the Bridge : Reflections on "Thinking Sex" », *GLQ*, 17 (1), 2010, p. 15-47.

2. Ces textes viennent de paraître en traduction française, dans un hors-série de *Genre, sexualité et société* dirigé par Christophe Broqua : <<http://gss.revues.org/index1718.html>>.

3. Michel Foucault, *Histoire de la sexualité, I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.

4. Esther Newton, *Mother Camp. Female Impersonator in America*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1972.

5. John d'Emilio en fait l'hypothèse dans « Capitalism and Gay Identity », dans Ann Snitow, Christine Stansell, Sharon Thompson (eds), *Powers of Desire. The Politics of Sexuality*, New York, Monthly Review Press, 1983, p. 100-113.

En analysant l'impact du sida sur la communauté cuir, G. Rubin montre que celle-ci est moins la victime de l'épidémie que des luttes autour de la délimitation d'un espace, urbain et symbolique, pour cette communauté : les liens établis entre les pratiques sexuelles SM et le sida témoignent d'une instrumentalisation de la maladie dans un objectif de disqualification sociale.

Les questions posées par G. Rubin à la fin de « Marché aux femmes » sont pour une part reprises par G. Pheterson, proche du cadre théorique des échanges economico-sexuels développé par Paola Tabet¹. L'anthropologue italienne montre que la commercialisation de la sexualité n'a pas lieu de manière exceptionnelle dans un contexte prostitutionnel, mais qu'au sein des rapports sociaux de sexe, la sexualité féminine est ordinairement constituée en objet d'échange. Si G. Pheterson souligne elle aussi que la catégorie de sexe est le lieu d'une oppression spécifique, son analyse du travail sexuel montre que c'est en tant que femmes prenant des initiatives économiques que les travailleuses du sexe sont criminalisées. Leur crime n'est pas de commercialiser leur sexualité mais de fixer les conditions financières pour ce service, hors du cadre conjugal dans lequel il a habituellement lieu. L'oppression des femmes est liée à une économie politique dans laquelle les femmes sont des marchandises valorisées, et dans laquelle la sortie du système est une insurrection qui suscite des violences de la part des hommes.

La prostitution et la grossesse doivent alors être analysées comme des figures du travail : « Adopter une telle perspective permet de dégager un lien direct entre l'activité concrète des personnes, les produits de cette activité et la valeur qui leur est attribuée par l'État et la société » (p. 51-52). G. Pheterson insiste sur le contrôle étatique de la prostitution et de l'avortement : que les femmes soient sous la tutelle de l'État (qui contrôle les migrations des prostituées, l'accès aux moyens de contraception) montre qu'il y a une valeur accordée à ce travail féminin et que cette valeur est un enjeu des politiques publiques. G. Pheterson rejoint les analyses de « Marché aux femmes », qui montrent que « les femmes n'ont

pas de pleins droits sur elles-mêmes » (p. 46). Le contrôle politique des femmes nie leur autonomie, leur capacité à se déterminer elles-mêmes, et leur indépendance économique. Les différentes manières dont la politique de la sexualité contribue à dessiner les figures de la dangerosité, dans la hiérarchie sexuelle comme dans les rôles féminins, participent à la vulnérabilisation des groupes de femmes et des communautés érotiques sous couvert de la prise en charge de la déviance. L'analyse des économies politiques du sexe, qu'elles concernent les femmes ou les sexualités déviantes, montre que cette économie n'est pas seulement le lieu de la construction et de la gestion de la valeur, mais aussi celui des mécanismes de contrôle et de fuite au sein desquels se construit l'autonomie des individus.

Mathieu Trachman -
EHES, IRIS

Regards croisés sur les sexualités vénales²

Voici deux ouvrages qui, s'ils traitent tous deux de la sexualité vénale, diffèrent à la fois du point de vue du format, de l'ancrage disciplinaire et de problématisation. Alors que l'ouvrage de Tiphaine Besnard est issu d'un travail académique individuel, l'ouvrage collectif dirigé par Marylène Lieber, Janine Dahinden et Ellen Hertz fait suite à un colloque. Les perspectives disciplinaires ensuite : travail historiographique pour le premier, collection de travaux anthropologiques pour le second. Enfin et surtout, les problématiques des sexualités vénales diffèrent notablement. Dans *Cachez ce travail que je ne saurais voir*, il s'agit d'analyser des activités liées au sexe au prisme de la catégorie de travail ; partant du constat de l'extrême diversité des conditions et modalités d'exercice, les auteurs mobilisent la notion de travail pour dévoiler de nouveaux aspects de la sexualité vénale. Tiphaine Besnard poursuit quant à elle un tout autre objectif. Son analyse porte sur la gestion médicale, psychiatrique et policière de la prostitution au

1. Paola Tabet, *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échanges economico-sexuels*, Paris, L'Harmattan, 2004.

2. À propos de Marylène Lieber, Janine Dahinden, Ellen Hertz (dir.), *Cachez ce travail que je ne saurais voir*, Lausanne, Antipodes, 2010 (Existences et société), 232 p., bibliographie ; et Tiphaine Besnard, *Les prostituées à la Salpêtrière et dans le discours médical. 1850-1914. Une folle débauche*, Paris, L'Harmattan, 2010 (Historiques. Travaux), 224 p., bibliographie, annexes.

19^e siècle. C'est donc un travail sur les formes de la répression et sur le contexte politique dans lequel elle s'insère : moralisme, nettoyage de l'espace public, volonté de contrôle de la sexualité des classes populaires. Les ouvrages seront présentés à tour de rôle, puis suivront quelques remarques.

À partir d'une lecture « ethnographique et féministe de la notion de travail », l'ouvrage collectif rend visible certaines dimensions du travail du sexe habituellement invisibilisées par les discours académiques et scientifiques. Le travail du sexe est ainsi généralement appréhendé en tant que déviance ou comme problème de santé publique. Certaines représentations dominantes font obstacle à une appréhension holiste, notamment l'idée d'une sexualité féminine naturelle, passive, ainsi que l'antinomie présumée entre intimité et transaction économique. À rebours de ces positions, les contributions de l'ouvrage mettent en exergue de nouveaux aspects des transactions sexuelles et l'imbrication des rapports de pouvoir dont elles procèdent.

C'est après ces propos introductifs sur la perspective épistémologique retenue que l'on passe à la petite dizaine de contributions qui font le corps de l'ouvrage. Les terrains sont très variés : rôle de l'ethnographie dans les travaux sur la prostitution, ethnographie de prostituées du bois de Vincennes à Paris, trajectoires des prostituées chinoises à Paris, ethnographie de prostituées des classes populaires en Bolivie, contribution sur la production de films pornographiques, étude de cas d'une prostituée suisse, trajectoires circulatoires des danseuses de cabaret en Suisse, émergence d'affects entre clients et prostituées issues des classes populaires à Belo Horizonte au Brésil, ethnographie de travesties brésiliennes travaillant en Suisse.

L'ouvrage souligne la polysémie de la notion de travail et l'utilisation qui en est faite s'avère très heuristique. Confrontant les définitions du travail élaborées par la théorie économique classique et les politiques publiques d'une part, avec celles du sens commun d'autre part, Pascale Absi propose une « appréhension anthropologique du débat sur la professionnalisation ». Son ethnographie met en évidence « ce qui fait métier » pour les prostituées de Bolivie issues des classes populaires, les rites professionnels et les ressorts de la construction des identités. Elle invite donc à distinguer la « demande de droits sociaux » de la professionnalisation de fait.

Envisager la prostitution comme un travail permet aussi d'en révéler des aspects méconnus. Loïse Haenni évoque ainsi le cas de travestis brésiliens travaillant en Suisse, d'apparence féminine. Alors qu'ils se disent homosexuels assumés et revendiquent un rôle sexuel passif dans leur vie privée, leur travail consiste le plus souvent à adopter un rôle actif puisque de nombreux clients demandent à être sodomisés. À ce titre, ils sont méprisés des autres travestis qui les qualifient entre eux de « sales pédés ». Certaines contributions portent davantage sur les « règles du métier ». Lilian Mathieu appelle à ce propos à une certaine prudence dans l'interprétation. Il souligne que les règles existent avant tout comme des ressources discursives, mobilisées de façon stratégique mais rarement respectées. Le rapport aux règles du métier est au centre de la contribution de Marina França. À partir d'une ethnographie des activités prostitutionnelles de femmes de classes populaires dans la zone bohème de Belo Horizonte, elle montre comment les frontières du professionnel et du privé s'interpénètrent dans les relations que les prostituées nouent avec certains clients. L'appréciation qualitative de l'activité prostitutionnelle varie aussi, comme le montre Malika Amaouche dans son ethnographie de la prostitution dans le bois de Vincennes. Après avoir mis en évidence les modalités concrètes de régulation de l'activité, ses modes d'organisation individuelle et collective, et les règles qui en régissent les conduites, elle montre la grande variabilité qui existe dans l'appréciation qualitative que les femmes font de leur activité.

Le travail sexuel comporte aussi d'autres dimensions, non sexuelles. Alice Sala décrit ainsi les multiples compétences affectives que déploie une prostituée suisse. Elle doit notamment gérer finement les appels téléphoniques : allécher mais ne pas trop s'exposer, appâter sans fournir de prestation gratuite de « sexe au téléphone ». À certains clients, cette femme offre la *Girl Friend Experience* : il s'agit de vendre l'ensemble du rêve de la femme parfaite, au-delà de la simple prestation sexuelle. L'éclairage sur la perception de cette prestation par les clients montre comment ils l'attribuent à une inclination naturelle, à un « *feeling* ». Un autre type de compétence, liée à la capacité de gérer ses déplacements, est abordé par Romaric Thiévent. À partir d'une analyse des trajectoires circulatoires et pendulaires des danseuses de cabaret en Suisse, il montre que la mobilité – à la fois entre les différents cabarets où elles

travaillent et entre deux ou plusieurs espaces nationaux – est un élément central de leur activité. D'autres chapitres concourent à montrer la part non sexuelle du travail du sexe. Mathieu Trachman décrit ainsi les nombreuses activités requises par le travail de mise en scène de l'hétérosexualité dans la production d'un film pornographique : gestion collective de l'intimité, techniques du corps et artifices pour se conformer au script pornographique. L'ensemble de ces actions vise à créer l'illusion de l'authenticité, laquelle demeure un objectif central de la filière.

Une autre contribution importante de cet ouvrage est l'attention portée à « prendre en compte, sur un terrain donné, la spécificité de l'organisation du commerce sexuel en relation avec la vie probable des femmes en dehors ». Rééchapper de la sorte le travail sexuel permet de se prémunir, selon P. Absi, de l'exercice d'une certaine « violence interprétative » qui consiste à analyser l'expérience des prostituées uniquement au prisme de leur activité sexuelle. Il est tout à fait essentiel de considérer les autres facettes de leur vie sociale, tant pour éviter ce redoublement de violence symbolique que pour élaborer une analyse de leurs modes d'insertion dans la société. C'est avec ce souci que Marylène Lieber et Florence Lévy mettent au jour le faisceau de discriminations dans lequel sont prises des prostituées chinoises à Paris : discriminées en tant que femmes du Nord de la Chine au sein de la communauté chinoise, en tant que femmes sur le marché du travail communautaire déjà saturé et dominé par les hommes, et enfin en tant que sans-papiers cantonnées au travail illégal. Leurs opportunités se trouvent de la sorte particulièrement contraintes, et la prostitution est alors conçue comme une activité temporaire dans leur trajectoire de migration.

L'ouvrage développe également une réflexion sur le rapport entre prostitution et travail, entendu comme matrice principale de l'intégration sociale dans les sociétés occidentales *via* les droits qui lui sont attachés. L. Mathieu propose d'appréhender la prostitution comme une figure de la désaffiliation, au sens où Robert Castel¹ l'a développé. Cet usage de la notion invite à penser les configurations singulières du travail sexuel et ses rapports avec les structures du travail en général. Mais l'affiliation se joue aussi dans le

devenir des revenus engrangés dans l'activité prostitutionnelle, comme le montre P. Absi. Si les revenus sont réinjectés dans les circuits de la circulation monétaire morale (éducation des enfants, entraide intrafamiliale, etc.), la prostitution est reconnue comme travail. Dans le cas contraire, elle est disqualifiée et renvoyée au « vice ».

Le deuxième ouvrage, écrit par T. Besnard, conduit à des développements tout autres. Il y est question du traitement de la prostitution au 19^e siècle à Paris, et plus exactement de la façon dont la psychiatrie a accompagné le projet réglementariste au cours de la seconde moitié du siècle. Il s'agit donc de combler un vide historiographique : si de nombreux travaux se sont penchés sur le rôle de la police et de la médecine dans la gestion des filles publiques au 19^e siècle, le rôle de la psychiatrie – tant comme discours que comme institution – demeurait un point aveugle. À partir de ce travail sur les formes institutionnelles de la répression de la prostitution, T. Besnard développe en outre une analyse de l'agenda politique dans lequel s'insère cette répression : moralisme, nettoyage de l'espace public, contrôle de la sexualité des classes populaires, et police du genre y sont évoqués.

Plusieurs points de sa démonstration retiennent l'attention. En premier lieu, le caractère intriqué du traitement médical, psychiatrique et policier de la prostitution. Il existe en effet une grande proximité institutionnelle entre la police, l'hôpital-prison, et l'hôpital psychiatrique de la Salpêtrière. Conformément au projet réglementariste promu par Parent-Duchâtelet, la police joue un rôle central non seulement dans la surveillance sanitaire des filles publiques, mais aussi dans leur internement en milieu psychiatrique. En effet, leur internement est enclenché par la procédure de placement d'office qui émane du maire de la commune ou du préfet depuis la loi de 1838, qui a donné le monopole du contrôle de la folie au préfet au nom de la prétendue « dangerosité ». Toutes les prostituées figurant sur les registres de la Salpêtrière y ont ainsi été placées d'office. Cette modalité d'internement prend de l'ampleur à partir de 1850 pour diminuer dès la fin des années 1860, et il semblerait que cette disparition progressive de l'enfermement en service psychiatrique ait résulté en partie des critiques de la loi de 1838. L'imprécision de la notion d'aliéné autorise en

1. Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

effet une grande souplesse dans sa mobilisation par la police, la médecine et la psychiatrie. Et de fait, la lecture des registres révèle que les motifs d'internement des prostituées ne se résument pas, loin s'en faut, à l'aliénation entendue comme folie : les habitudes sexuelles considérées comme déviantes (onanisme, lesbianisme), ou encore l'exubérance (par ivresse ou du fait d'un habillement ou d'un comportement contrevenants à la « morale ») sont également à l'origine d'enfermement à la Salpêtrière.

En quoi consiste au juste les traitements auxquels sont soumises les filles publiques internées ? L'enfermement en tant que tel est conçu comme un moyen de traitement, ainsi que l'isolement drastique, conformément aux préceptes des aliénistes selon lesquels il faut couper tout rapport avec le milieu social d'origine. L'oisiveté prétendue de ces femmes motive également l'imposition d'activités pénibles et laborieuses. Des traitements chimiques pour calmer la « folie » ou autres interventions mécaniques sur l'appareil génital, comme la compression ovarienne, leur sont aussi administrés. Elles subissent enfin certains sévices physiques visant à provoquer la peur, envisagés comme des formes de traitement « moral ».

Cet ouvrage, à la suite de ceux d'Alain Corbin et de Christelle Teraud, illustre combien « le système est suscité par l'anxiété qu'inspire aux classes dirigeantes la menace biologique et morale exercée par les classes laborieuses ». L'auteure met au jour cette logique classiste à l'intérieur du système : l'analyse des pratiques policières et médicales révèle ainsi une institutionnalisation de la distinction des femmes publiques selon leur classe sociale. Le projet réglementariste n'est d'ailleurs « qu'un élément du projet global d'exclusion, de marginalisation et d'enfermement de tous les déviants et de contrôle des illégalismes diffus »².

L'intérêt de cet ouvrage réside également dans la mise en évidence des liens entre la gestion de la prostitution et la grande transformation épistémologique de la deuxième partie du 19^e siècle, à savoir la « vaste entreprise de classification des êtres humains en catégories définies par le genre,

la classe et la race à partir des critères du sain et du malsain »³. Celle-ci est menée en premier lieu par l'institution médicale, dont l'influence s'exacerbe précisément au cours de la période examinée par T. Besnard. Or, la mobilisation du discours classificatoire psychiatrique a pour effet de situer irrémédiablement la prostitution, et plus généralement la débauche, en dehors du champ de la normalité. L'aliénation devient ainsi un motif efficace de gestion des indésirables et de préservation de la force de travail. En effet, l'institution asilaire affranchit les familles ouvrières de la charge que représentent les aliénés et, partant, préserve leur force de travail.

Ces discours – et leurs traductions dans les dispositifs de gestion – ont pour effet de transformer l'activité de prostitution en une identité, un statut. Désormais, les causes de prostitution sont recherchées dans l'hérédité : on naît prostituée, on ne le devient pas. On peut faire ici un parallèle avec les travaux de Judith Walkowitz⁴ et de Christelle Teraud⁵. Ces deux auteures montrent en effet les effets de la mise en œuvre du réglementarisme dans l'Angleterre victorienne et le Maghreb colonial : autrefois pratique transitoire dans les existences des femmes issues des classes populaires, la prostitution est devenue un statut, et dès lors leur principale identité.

À partir de l'analyse d'une période particulière de l'histoire des politiques publiques de la prostitution, cet ouvrage donne à voir les dynamiques de transformation sociale de la seconde moitié du 19^e siècle : essor des théories classificatoires et rôle crucial de la médecine dans leur promotion ; psychiatrisation du social ; émergence de nouveaux discours et de nouveaux dispositifs de gestion des indésirables ; invention du naturel et de « la bicatégorisation sexuée », c'est-à-dire naturalisation de la différence des sexes instaurée par la médecine et progressivement réifiée⁶.

Au-delà d'un questionnement très différent, les deux ouvrages partagent néanmoins une certaine conception de la prostitution : elle est une activité, ancrée et produite dans des rapports de

1. Alain Corbin, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution au 19^e siècle*, Paris, Flammarion, 1978.

2. A. Corbin, *Les filles de noce...*, *ibid.*

3. Elsa Dorlin, *Sexe, genre et sexualités*, Paris, PUF, 2008.

4. Judith Walkowitz, *Prostitution and Victorian Society. Women, Class and the State*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982.

5. Christelle Teraud, *La prostitution coloniale. Algérie, Tunisie, Maroc, 1830-1962*, Paris, Payot, 2003.

6. E. Dorlin, *Sexe, genre et sexualités*, *op. cit.*

pouvoir. Ils récusent ainsi toute réification de la catégorie et partagent également une certaine posture féministe. Dans l'ouvrage collectif, le recours à la catégorie de travail rend visible des tâches féminines invisibilisées dans les discours dominants. Dans sa conclusion, Paola Tabet rappelle que cette invisibilisation est consubstantielle à la perpétuation de la domination masculine. Elle évoque les opérations qui y président et, parmi elles, la naturalisation des compétences et savoir-faire féminins. On peut faire ici un parallèle avec le livre de T. Besnard, qui elle aussi s'attache à analyser les mécanismes de légitimation des actions sur les prostituées. Elle montre ainsi comment les attributs de la prostituée étaient non seulement essentialisés en tant que traits récurrents, mais aussi comment ils étaient problématisés en termes raciaux et donc de transmission « naturelle » entre générations. La période historique examinée est d'ailleurs celle, charnière et fondamentale, de la création du « naturel » et de sa consolidation par le discours médical positiviste. En ce sens, les deux ouvrages dialoguent bien : tandis que celui de T. Besnard embrasse le moment historique de l'invention du naturel et de sa mobilisation dans la construction de la différence des sexes, le second s'empare de la notion de travail pour mettre au jour ce que masque, précisément, cette naturalisation des différences de sexe.

Julie Castro -
EHESS/IRD

Modernisation de la sexualité ou révolution sexuelle ?¹

L'ouvrage collectif construit par Régine Beauthier, Valérie Piette et Barbara Truffin revient en détail sur les questions de la

modernisation de la sexualité et de la révolution sexuelle. Il aborde la fonction de la sexualité dans les régimes autoritaires, l'histoire des idées psychiatriques et des mouvements sociaux, l'analyse de documents de la presse grand public, mais aussi l'histoire des subjectivités à travers l'étude de journaux intimes et l'analyse de la biographie et de l'œuvre de Simone de Beauvoir. Il est publié à un moment marqué par une posture que l'on peut qualifier de révisionniste en ce qui concerne la révolution sexuelle, les événements de Mai 68 et la « politisation des questions sexuelles ». Ma posture critique est fondée sur la conviction qu'il y a bien eu une révolution sexuelle au cours des années 1960-1980 en France et en Europe, que cette révolution s'est inscrite dans des processus historiques de long terme et qu'elle a été ponctuée par des moments de crise et des événements, touchant comportements, représentations, idéologies et registres règlementaires, thèmes déjà abordés dans les travaux de Allyn², Escoffier³ et Robinson⁴. Elle consiste en un système de représentations que certains qualifient de mythe. Or, le fait que des gens ont eu le sentiment d'avoir vécu une révolution est-il suffisant pour considérer qu'il y a bien eu révolution ?

Le révisionnisme d'une partie de l'historiographie et de la sociologie contemporaine inclut des commentateurs de droite tel que Raymond Aron par exemple, aussi bien que des auteurs associés au Parti communiste ou à des formations politiques de gauche⁵, comme si finalement les enjeux politiques de la sexualité dépassaient les clivages politiques traditionnels. Il reproduit le modèle dans lequel toute une série de travaux sur la Révolution française se sont inscrits et qui a été bien décrit par l'historien anglais Eric Hobsbawm (2007). Il comprend deux idées principales : d'une part, la Révolution n'aurait pas changé grand-chose au cours de l'Histoire, et d'autre part, elle aurait engendré les totalitarismes du 20^e siècle.

1. À propos de Régine Beauthier, Valérie Piette, Barbara Truffin, *La modernisation de la sexualité (19^e-20^e siècles)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010, 234 p.

2. David Allyn, *Make Love not War. The Sexual Revolution : An Unfettered History*, Boston, Little, Brown & Company, 2000.

3. Jeffrey Escoffier (ed.), *Sexual Revolution*, New York, Thunder's Mouth Press, 2003.

4. Paul Robinson, *The Modernization of Sex*, New York, Harper & Row, 1976.

5. Voir Patrick Simon, « Révolution sexuelle ou individualisation de la sexualité. Entretien avec Michel Bozon », *Mouvements*, 20, 2002, p. 15-22. Dans le texte de présentation du numéro de la revue *Mouvements* consacré au thème de « Sexe : sous la révolution, les normes », les auteurs écrivent ainsi : « Il est clair, en d'autres termes, que la "libération sexuelle" a largement préservé le modèle de l'hétérosexualité à domination masculine » (p. 12). Dans une interview au magazine *Phosphore* publiée le 27 octobre 2008, le sociologue Michel Bozon déclare : « Révolution sexuelle, l'expression me paraît bien pompeuse ».

Hobsbawm considère en outre que ce révisionnisme a des fondements idéologiques et politiques et que, pour les auteurs conservateurs qui ont développé cette posture, la Révolution française reste toujours « l'ennemi à abattre ».

Le thème de la modernisation de la sexualité – déjà développé par Paul Robinson dans un ouvrage jamais traduit en français – est défini comme une forme d'optimisme associant la vie sexuelle avec la communication émotionnelle et contribuant à l'épanouissement social, corporel et moral des individus. Dans la préface à la deuxième édition, Robinson s'est vu obligé de revenir sur la discussion suite à la publication de *La volonté de savoir* de Michel Foucault et surtout de l'abandon de « l'hypothèse répressive » par celui-ci¹. Robinson reprend ce problème de façon originale en distinguant le domaine du discours de celui des conduites et en formulant l'hypothèse selon laquelle le milieu du 20^e siècle s'est situé en continuité avec le 19^e siècle sur le plan des discours alors qu'une forme de rupture serait survenue au plan des conduites et des comportements². C'est bien toute la question de savoir s'il y a eu rupture ou pas, et sur quel plan, celui des conduites ou celui des discours et des représentations qui est au centre de la discussion dans le livre de R. Beauchier, V. Piette et B. Tuffin.

Le thème de la modernisation et de la révolution sexuelle est traité dans l'avant-propos de R. Beauchier et B. Tuffin, qui proposent de mieux segmenter les analyses du changement en fonction du genre et des classes sociales. Dans le chapitre qui sert d'introduction à l'ouvrage, « Une longue révolution tranquille », Henk de Smaele propose des pistes de discussion qui ne remettent pas en cause le « mythe populaire » qui constituerait selon lui la principale dimension de la révolution sexuelle. Il situe très précisément des éléments de modernisation de la sexualité au niveau législatif en insistant sur la dimension hétéronormative de ces changements venus parfois « d'en haut » en réponse aux actions des mouvements militants féministes. Tout en situant son approche dans le long terme, H. de Smaele n'aborde pourtant pas la « seconde révolution contraceptive » considérée par les démographes comme le signe d'une « discontinuité majeure », qui affirment en

outre qu'« un retour aux conditions des années 1960-1965 n'est plus possible »³. Peut-on transposer cette affirmation à la sexualité ? À la lumière de cette idée, peut-on envisager que la sexualité ait fait l'objet de changements radicaux tels qu'un retour aux modes de vie, aux représentations, aux idéologies, aux expériences personnelles de la sexualité qui ont prédominé avant 1968 serait impossible ? Ceci donnerait la preuve qu'une « révolution sexuelle » est bien survenue.

Dans la veine de l'histoire des idées médicales, Harry Oosterhuis revient sur l'œuvre de Krafft-Ebing et reconstruit l'idée de modernité sexuelle à l'aide de cinq traits saillants : la sexualité est conçue comme une force inévitable et puissante de la vie humaine ; elle est analysée, classifiée et organisée selon des normes qui différencient le normal et le pathologique ; elle est ancrée principalement dans un modèle relationnel et affectif et non limitée à la norme reproductive ; la psychologie apparaît comme une dimension centrale de sa compréhension ; la sexualité est une des dimensions clés de la constitution des identités. Ces idées ne sont pas très éloignées de celles de Robinson et s'inscrivent dans le courant de l'optimisme sexuel.

Dans une première partie de l'ouvrage intitulée « Les aléas de la modernisation », on peut lire une série d'analyses réalisées dans différents pays européens et à différentes époques du 20^e siècle. La « révolution sexuelle », celle qui concerne les années 1960-1980, n'est donc pas étudiée ici : il s'agit plutôt d'analyses qui posent la question de la politisation de la sexualité et la façon dont les normes et les réglementations de la sexualité ont été utilisées au service de la domination ou de l'émancipation sociale.

Ces études historiques portent sur le pré-fascisme italien, les régimes totalitaires franquiste et nazi et la transition de ces deux régimes vers la démocratie après leur chute. L'idée selon laquelle les processus de la libération sexuelle contribuent à l'émancipation sociale apparaît écornée avec l'exemple allemand développé par Franz Eder à propos de l'ère national-socialiste (1933-1945) qui montre comment la thématique de l'(hétéro)sexualisation positive au service de la

1. Michel Foucault, *Histoire de la sexualité. Tome 1 : La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.

2. P. Robinson, *The Modernization of Sex*, op. cit.

3. Henri Leridon, Yves Charbit, Philippe Collomb, Jean-Paul Sardon, Laurent Toulemon, *La seconde révolution contraceptive. La régulation des naissances en France de 1950 à 1985*, Paris, INED, 1987.

reproduction s'est trouvée mise au service d'un combat anticlérical visant à asseoir le pouvoir national-socialiste. Mais si cet exemple met bien en évidence que la modernisation de la sexualité n'est pas nécessairement synonyme d'émancipation sociale¹, la présentation des exemples tirés du franquisme par Magdalena Illan Martin et Custodio Velasco Mesa montre, par contraste, que la répression sexuelle – c'est-à-dire l'enfermement de la vie sexuelle dans la sphère de la famille et au service de la reproduction, surtout en ce qui concerne les femmes – et le fait de diaboliser la vie sexuelle non reproductive en la rejetant dans l'immoralité ont bien été associés au maintien et au développement des idéologies autoritaires et d'un régime politique d'asservissement.

Les périodes qui ont suivi les régimes totalitaires font l'objet de trois études faisant apparaître des processus relativement différenciés. Eder analyse en détail les magazines destinés aux jeunes publiés en Allemagne postnazie et montre comment une nouvelle idéologie sexuelle, qui ne rompt pas complètement avec l'apparence positive de l'idéologie sexuelle du nazisme, se développe avant que les églises protestantes et catholiques ne reprennent les choses en main en faisant la promotion de la sexualité conjugale. La sortie du nazisme et les années 1960 en RFA sont étudiées en détail dans le texte de Lutz Sauerteig qui se penche sur les livraisons du magazine *Bravo* au cours des années 1960 et 1970 et qui montre bien le passage d'un modèle de normativité sexuelle fondée sur la morale traditionnelle à un modèle d'apprentissage de la vie (hétéro)sexuelle fondé sur des connaissances scientifiques biologiques et le recours à des enquêtes de type sociologique visant à donner un fondement objectif aux normes sociales en cours d'évolution. On aperçoit aussi le rôle grandissant des médecins, des sexologues et des psychologues dans la formulation des conseils pour « vivre une bonne sexualité ». L'auteur évoque à la fin de son texte le dernier glissement vers la modernisation qui a consisté en la dépathologisation des conduites homosexuelles. La modernisation de la sexualité apparaît ici comme une forme d'accompagnement des

changements sociaux, qu'il s'agit de contenir plutôt que de promouvoir. Le recours aux sciences naturelles et sociales accompagne les changements normatifs. La sortie du fascisme franquiste est abordée par Jose Benito Ceonane Cegarra sous l'angle de l'analyse de conflits idéologiques et politiques à propos de la censure qui s'est exercée sur « le petit livre rouge des écoliers » publié en 1979, après la mort de Franco. Ce texte fait apparaître que la chute des dictatures ne coïncide pas nécessairement avec la fin de la répression en matière de sexualité et en matière de liberté d'expression concernant la sexualité.

Dans une étude sur l'idéologie des féministes belges qui couvre la période allant de la fin du 19^e siècle jusqu'aux années 1960, Catherine Jacques considère que celles-ci ont mené un combat moral en vue de l'abolition de la double morale sexuelle des femmes et des hommes et ont préconisé l'alignement de la morale sexuelle générale sur celle attribuée aux femmes. Il s'agit principalement du combat pour l'abolition de la prostitution et pour le développement du contrôle des pulsions sexuelles masculines considérées comme irrépressibles. L'auteur note ainsi que la sexualité a été conçue par les féministes belges comme « l'expression ultime de la domination masculine » et l'une des causes majeures des inégalités sociales de genre. C'est dans cette même veine que se situe le texte d'Anne-Claire Rebreyend qui analyse les conséquences de la révolution sexuelle à partir d'une étude de la correspondance adressée par des femmes à la célèbre animatrice Mémie Grégoire qui a animé une émission radiophonique sur la vie intime entre 1967 et 1982. Les changements occasionnés par la libération sexuelle apparaissent comme la source de nouveaux problèmes. Les femmes sont présentées dans ce texte comme les grandes perdantes de la libération sexuelle qui aurait développé en elles de nouvelles anxiétés liées à l'obsession de la normalité sexuelle². L'étude plus nuancée que Sylvie Chaperon publie sur le « cas » Simone de Beauvoir montre bien la lente émancipation de celle-ci par rapport à la morale catholique de son milieu d'origine, l'immersion dans le milieu des intellectuels de

1. Un ouvrage de Dagmar Herzog, *Sex in Crisis. The New Sexual Revolution and the Future of American Politics* (New York, Basic Books, 2008) montre bien aussi comment les idéologies religieuses de la nouvelle droite chrétienne aux États-Unis ont repris les thèmes de l'épanouissement sexuel – hétérosexuel et conjugal – en les mettant au service de la domination religieuse.

2. Dans la même veine, les écrivains Pascal Bruckner et Alain Finkielkraut avaient publié un ouvrage intitulé *Le nouveau désordre amoureux* (Paris, Seuil, 1977) et le journaliste Jean-Claude Guillebaud avait publié *La tyrannie du plaisir* (Paris, Seuil, 1998).

l'époque (dont la majorité était des hommes) et la manière dont la rencontre avec Sartre a contribué à l'évolution de ses conceptions. Le parcours de Simone de Beauvoir reste ici exemplaire d'un lent dégagement de la vie sexuelle par rapport à la conjugalité et à la vie reproductive auxquelles elle renonce progressivement, sous l'influence de Sartre notamment et grâce aux possibilités qui lui sont ouvertes de subvenir à ses propres besoins de façon autonome grâce à la réussite au concours de l'agrégation.

La synthèse proposée par Eliane Gubin et Catherine Jacques vise beaucoup plus à comprendre les problèmes généraux posés par « l'histoire des sexualités » que la question de la révolution sexuelle ou la modernisation de la sexualité. L'analyse de « l'abandon de l'hypothèse répressive » proposé par Michel Foucault en 1976 permet de mieux comprendre les malentendus et les incompréhensions dont a fait preuve cette formule dont se sont emparés certains révisionnistes pour justifier le fait qu'il n'y avait pas eu de révolution sexuelle, puisque l'on pouvait faire dire à Foucault qu'il n'y avait jamais eu de répression sexuelle. Foucault a certainement montré comment la sexualité était devenue une question centrale dans le rapport au pouvoir, au savoir, au sujet et surtout à la vérité¹, dans la civilisation occidentale à partir du 18^e siècle. La relecture qui est faite de cette hypothèse par E. Gubin et C. Jacques permet de mieux comprendre qu'il n'y a certainement pas eu de répression de la parole ou des discours, avec les différentes procédures de l'aveu décrites dans *Les anormaux*² et à travers la *sciencia sexualis*. Mais l'analyse des formes de pathologisation et de criminalisation et de la capillarité des formes de micro-pouvoir permet de mieux saisir comment certaines formes de vie sexuelle ont été privilégiées explicitement ou implicitement comme objets des disciplines d'abord, et de la biopolitique, ensuite. La différence de traitement entre les sexualités reproductives et les sexualités perverses, infantile ou féminine, objets d'une surveillance constante, fait penser qu'on a eu affaire à des formes de répression sélectives, même si ces formes de répression

ont certainement contribué à « l'invention » et à la « construction » des sexualités contemporaines. Toute la complexité vient ici du fait que la répression de certaines formes de la sexualité a contribué à leur visibilité sinon à leur mise en valeur.

À des degrés divers, les différents travaux publiés dans cet ouvrage analysent des situations et des événements survenus à différents moments et dans différents lieux de l'histoire du 20^e siècle, à la lumière de questions apparues au début des années 1990 sur les rapports de genre et la politisation des questions sexuelles³, alors que les questions qui se posaient au début des années 1960 et qui ont alimenté les différents mouvements sociaux (féministes, gays et lesbiens) étaient d'une autre nature. Ces textes ne se prononcent pas sur les points qui sont considérés par les principaux commentateurs de la révolution sexuelle comme ayant marqué des avancées importantes : la diffusion de la contraception orale et la légalisation de l'avortement ayant permis de dissocier la vie reproductive et la vie érotique, le développement de l'éducation sexuelle, la fin de la criminalisation de l'homosexualité et la lutte contre les violences sexuelles envers les femmes⁴, auxquels on peut aussi ajouter la libéralisation de la censure sur la pornographie et sa diffusion dans le public⁵. Les divers textes abordant la période qui commence au début des années 1960 le font sous l'angle de la normalisation de la sexualité, du maintien et de l'extension de la domination masculine sur les femmes ou encore sous celui de l'incomplétude de la conquête des droits civils et de l'égalité pour les gays et lesbiennes.

Cet ouvrage collectif n'aborde finalement pas la question de la révolution sexuelle et de sa place dans le processus de modernisation de la sexualité, mais plutôt la politisation des questions sexuelles à partir de l'analyse de la fonction occupée par la sexualité dans les régimes autoritaires et lors de ces régimes, les savoirs médicaux et psychiatriques du début du 20^e siècle et la façon dont ils ont façonné les subjectivités et les expériences de la sexualité et enfin l'impact de

1. Gilles Deleuze, *Foucault*, Paris, Minuit, 1986.

2. Michel Foucault, *Les anormaux – Cours au Collège de France, 1974-1975*, Paris, Gallimard/Seuil/EHESS, 1999.

3. Éric Fassin, *Le sexe politique. Genre et sexualité au miroir transatlantique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2009 ; Marcela Iacub, *Le crime était presque sexuel et autres essais de casuistique juridique*, Paris, Epel-essais, 2002.

4. Janine Mossuz-Lavau, *Les lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France (1950-1990)*, Paris, Payot, 1991.

5. J. Escoffier (ed.), *Sexual Revolution*, op. cit.

ces questions à travers le prisme de la pensée féministe et de l'expérience des femmes.

L'histoire de la modernisation de la sexualité fait l'objet d'une relecture à la lumière des questions politiques et scientifiques d'aujourd'hui en occultant le fait que leur formulation n'a été rendue possible qu'après que la libération de la sexualité du cadre de la génitalité, de la reproduction et du mariage hétérosexuel eut été lentement acquise. Il n'est pas proposé de synthèse qui permettrait de comprendre si la « modernisation de la sexualité » s'est effectuée sur le mode de la rupture ou de la continuité ni si les changements subjectifs ont été plus importants que les changements dans les conduites. Foucault et son « abandon de l'hypothèse répressive » reste encore à discuter à la lumière de l'histoire des années 1960 à 1980.

Alain Giami -

Inserm, CESP

Équipe Genre, santé sexuelle et reproductive

Quand l'habit devient militant¹

Les deux ouvrages publiés successivement par l'historienne Christine Bard en 2010, *Une histoire politique du pantalon* et *Ce que soulève la jupe*, apportent un éclairage stimulant sur la dimension vestimentaire des rapports de genre. La littérature scientifique sur le vêtement et sa fonction sociale, politique et historique se développe depuis les années 1950. Roland Barthes proposait déjà en 1957 d'analyser le vêtement comme un contenu idéologique consacré par les normes d'une société donnée². Puis, dans les années 1970, les études pionnières en la matière viennent des États-Unis. L'étude du vêtement et de la mode fait de cette pièce de tissu un mode d'accès privilégié à l'analyse des relations sociales et politiques entre les sexes et à la construction du genre dans les sociétés contemporaines. Une autre voie d'analyse s'ouvre également avec la psychanalyse des comportements vestimentaires :

l'enjeu de l'ouvrage de Catherine Joubert et Sarah Stern est d'étudier ce que nos vêtements cherchent à affirmer quant à notre identité individuelle, sociale et sexuelle³. Ann Hollander montre par exemple que l'histoire du vêtement illustre celle des rapports entre hommes et femmes⁴.

Ch. Bard, historienne qui se situe dans cette perspective analytique, démontre quant à elle, de façon convaincante et érudite, que l'histoire du vêtement et de l'habillement féminins, et tout particulièrement l'adoption massive du pantalon dans les sociétés occidentales contemporaines, française en particulier, évolue parallèlement aux replis de l'histoire de l'acquisition progressive de droits politiques et citoyens par les femmes. Les deux ouvrages ici proposés à l'analyse sont issus d'une même réflexion postulant que le genre des vêtements – masculin ou féminin, voire neutre – comporte une dimension à la fois politique et symbolique, relevant parfois du quasi-militantisme. Dès lors, quelles revendications se rattachent au vêtement, dont la fonction symbolique première est d'afficher aux yeux des autres une identité sociale et sexuelle particulière ? Comment les femmes ont-elles conquis le droit de porter le pantalon en opposition à la traditionnelle jupe féminine, vêtement ouvert pour manifester la disponibilité sexuelle et la faiblesse politique et sociale des femmes ? Les deux ouvrages tracent ici des liens entre le vêtement, le genre et la citoyenneté des femmes dans les sociétés occidentales modernes. L'émergence d'une demande de droit à la jupe, comme semble le démontrer l'expérience d'une journée de la jupe, peut nous conduire à nous demander si la quête d'égalité entre les sexes et la déconstruction du genre ne trouvent pas, en ce début de 21^e siècle, une nouvelle voie d'expression à travers la revendication vestimentaire.

Histoire politique des femmes et histoire du vêtement : des liaisons vertueuses ?

Le statut spécifique des femmes dans la politique et la démocratie est un des fondements de

1. À propos de Christine Bard, *Une histoire politique du pantalon*, Paris, Seuil, 2010 (L'univers historique), 400 p., index, illustrations ; et *Ce que soulève la jupe. Identités, transgressions, résistances*, Paris, Autrement, 2010 (Mutations/Sexe en tous genres), 176 p.

2. Roland Barthes, « Histoire et sociologie du vêtement », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 12 (3), 1957, p. 430-441. Pour une bibliographie historique étoffée, cf. Florence Gherchanoc, Valérie Huet, « S'habiller et se déshabiller en Grèce et à Rome. (I) Pratiques politiques et culturelles du vêtement. Essai historiographique », *Revue historique*, 641, 2007, p. 3-30.

3. Catherine Joubert, Sarah Stern, *Déshabillez-moi. Psychanalyse des comportements vestimentaires*, Paris, Hachette Littératures, 2005 (Pluriel).

4. Ann Hollander, *Seeing Through Clothes*, Berkeley, University of California Press, 1975 ; et *Sex and Suits. The Evolution of Modern Dress*, New York, Kodansha International, 1994.

la construction théorique des États modernes contemporains¹. Dans son *Histoire politique du pantalon*, Ch. Bard montre le parallèle entre les discours politiques tenus après la Révolution française et au début du 19^e siècle pour écarter les femmes du pouvoir et de la vie publique, activité jugée contraire à leur « nature féminine », et les interdits vestimentaires qui les accompagnent : les exemples les plus évidents sont l'ordonnance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793) indiquant la nécessité de « porter tel vêtement et ajustement de son sexe » et surtout l'ordonnance de la préfecture de Paris du 7 novembre 1800 interdisant aux femmes de s'habiller en homme, et qui n'a jamais été abrogée². « Question de décence, dans la mesure où la culotte ou le pantalon mouleraient trop les formes féminines ? Question de principe plutôt »³. En effet, comme le montre l'auteure, en s'appuyant sur un riche corpus de sources archivistiques, si la Révolution française marque bien la naissance du citoyen autour de l'idéal d'égalité et de fraternité, cet idéal n'est pas décliné dans l'habillement féminin : la culotte représente la nouvelle compétence sociale du citoyen libéré de l'Ancien Régime, et force est de constater que les femmes ne sont pas incluses dans ce mouvement, notamment par l'interdiction et la désapprobation morale qui entoure le port du pantalon féminin.

Cette *Histoire politique du pantalon* emmène le lecteur dans un passionnant voyage qui commence au lendemain de la Révolution française pour se terminer de nos jours et poser la question épineuse du rôle politique du vêtement, réactivée par l'actualité du débat sur le voile islamique, par exemple en France. Ainsi, dans les sociétés judéo-chrétiennes, le pantalon et les jupes sont au départ les attributs phares construisant chaque identité de genre : la « culotte » pour l'homme ayant fait sa « grande

renonciation »⁴, la jupe, vêtement ouvert, pour la femme socialement en position de faiblesse. Ce double processus fait des Françaises en particulier des « citoyennes paradoxales »⁵. Jusqu'à la première guerre mondiale, le vêtement fermé pour les femmes reste globalement une exception de deux ordres : une exception festive (le travestissement en homme pour les vertus de l'amusement) soumise à autorisation préfectorale, comme l'auteure l'illustre par des exemples comme ceux de Rosa Bonheur ou d'Adèle Loüis⁶, et une exception militante portée par les vésuviennes telles Eugénie Boyet notamment, raillées par les hommes de 1848⁷. Ces interdits légaux et sociaux n'empêchent néanmoins pas un certain nombre de féministes, à l'instar de George Sand, Colette ou la sportive Violette Morris, de porter le pantalon dès la fin des années 1800. Le développement des voyages, des sciences et de la médecine leur fournissent en outre des arguments, les scientifiques hygiénistes de la Belle Époque mettant peu à peu en valeur les vertus du sport, y compris pour les femmes. La première guerre mondiale vient en ce sens ébranler la société occidentale libérale masculine marquée par le port d'uniformes spécifiques indiquant l'appartenance à tel cercle ou telle institution de la société (Parlement, armée, école, cours de justice, police...)⁸, dans la mesure où les femmes sont appelées à s'impliquer dans la vie économique des États pendant que les hommes sont au front, ce qui se traduit par une masculinisation du vêtement féminin⁹. Dès lors, si les femmes ne deviennent pas des citoyennes à part entière en 1918 (elles n'obtiendront le droit de vote qu'en 1944), l'entre-deux-guerres participe de l'avènement progressif du pantalon sous les auspices d'une triple logique : entrée de nombreuses femmes dans la vie active, militantisme féministe et essor de la pratique privée et

1. Armelle Le Bras-Chopard, Janine Mossuz-Lavau (dir.), *Les femmes et la politique*, Paris, L'Harmattan, 1997 (Logiques politiques), p. 12.
2. A. Le Bras-Chopard, J. Mossuz-Lavau (dir.), *ibid.*, p. 69-70. Plus précisément, cette ordonnance dispose que les femmes souhaitant se travestir en homme doivent en faire la demande auprès de la préfecture de Paris.
3. Christine Bard, « La jupe en révolution. Éléments pour une histoire immédiate de la "Journée de la jupe" », *La Vie des idées*, 13 avril 2009, <<http://www.laviedesidees.fr/La-jupe-en-revolution.html>>.
4. Ch. Bard, *Une histoire politique du pantalon*, *op. cit.*, p. 11.
5. Cf. Joan W. Scott, *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1998.
6. Ch. Bard, *Une histoire politique du pantalon*, *op. cit.*, p. 78 et suiv.
7. Ch. Bard, *ibid.*, p. 121-159.
8. Carole Pateman, « Féminisme et démocratie », dans Terrel Carver, Sonia Dayan-Herzbrun, Mary Dietz et al., *Genre et politique : débats et perspectives*, Paris, Gallimard, 2000, p. 88-121.
9. Ch. Bard, *Une histoire politique du pantalon*, *op. cit.*, p. 277.

publique du sport. Les garçons viennent ainsi manifester visuellement le recul des sociétés occidentales patriarcales traditionnelles. Le pantalon accompagne l'évolution du droit des femmes à la citoyenneté et leur place croissante dans les sphères politique et professionnelle¹. Comme le souligne Ch. Bard, si la révolution des apparences s'opère, le féminisme des années 1920 y est pour beaucoup, même si, en réalité, le pantalon féminin reste davantage l'exception que la règle jusqu'à sa popularisation dans les années 1960. La véritable percée du pantalon est impulsée pour des raisons pratiques par la seconde guerre mondiale, puis par le mouvement d'émancipation politique et sociale des femmes tant en France que dans les autres sociétés occidentales après la guerre. L'accès des femmes au travail et à la politique se double d'un environnement culturel libérant les mœurs, avec la popularisation du cinéma parlant qui met en avant des femmes revendiquant une égalité sociale et sexuelle, telle Françoise Sagan, et l'essor des médias offrant un canal de diffusion aux idées féministes. Dans les années 1960, la haute couture s'empare du pantalon, qu'il s'agisse des maisons Courrèges ou Yves Saint-Laurent, exaltant dès lors la femme libre et active au détriment de l'ancienne image de la femme au foyer. En parallèle, l'apparition et la propagation du *jean*, symbole libertaire de 1968 et emblème de contestation des jeunes, l'entrée massive des jeunes filles dans les universités et dans l'univers professionnel ont transformé la symbolique politique du pantalon.

Vêtement de la revendication féministe au 19^e et jusqu'à l'entre-deux-guerres, le pantalon est devenu symbole de compétence et de crédibilité professionnelles. L'auteur démontre, photographies à l'appui, la généralisation du pantalon chez les femmes politiques des années 1970 à nos jours. La massification des études féminines, la libéralisation des mœurs apportée successivement par les réformes sociales autour du droit à la contraception (loi Neuwirth de 1967) et du droit à l'avortement (loi Veil de 1975), la revendication d'égalité politique et sociale par les femmes dans les sociétés occidentales concomitamment à leur investissement du marché du travail ont naturellement contribué, en

s'appuyant sur les tendances lourdes expliquées précédemment, à imposer le pantalon comme vêtement de travail par excellence, à l'exception de quelques professions encore résolument marquées par le port du vêtement ouvert pour les femmes (infirmière ou hôtesse de l'air, notamment). C'est d'ailleurs l'aspect pratique du port du pantalon davantage que son aspect féministe et militant qui s'est progressivement imposé, selon l'auteure.

Ainsi, la contrainte historique de la féminité caractérisée par le vêtement ouvert et les atours semble avoir été supplantée par le pantalon, symbole d'intégration politique et professionnelle des femmes. Et pourtant, la dimension politique du vêtement paraît bien être de retour sur le devant de la scène en ce début de 21^e siècle.

Le vêtement, symbole militant ? D'un droit au pantalon à un droit à la jupe²

Dans *Ce que soulève la jupe*, Ch. Bard examine l'envers de l'histoire politique du pantalon en s'attachant à l'analyse de l'évolution du port de la jupe symétriquement à la progression du pantalon dans les sociétés contemporaines. Ce second ouvrage propose néanmoins un cadrage historique plus restreint que le premier, faisant quelques brèves incursions dans l'histoire antique ou aux 18^e et 19^e siècles, pour se concentrer surtout sur la période des cinq dernières décennies. L'enjeu est d'avantage ici de « soulever » les aspects politiques que peut revêtir le choix, voire le droit à la jupe.

La problématique du vêtement comme symbole militant recouvre aujourd'hui au moins trois dimensions que nous explorerons ici succinctement. Tout d'abord, la question prétendument futile que se posent nombre de femmes chaque jour (jupe ou pantalon) est l'héritière d'un long travail d'appropriation. Comme le démontre Ch. Bard, le genre ne semble plus aujourd'hui figé autour d'un vêtement propre à chaque sexe : si les femmes ont acquis de haute lutte un droit au pantalon, certains hommes commencent à revendiquer un droit à la jupe pour eux-mêmes. Ainsi, une Association des hommes en jupes a-t-elle été créée en 2007, ayant pour objet de banaliser l'usage de la jupe masculine.

1. Cf. aussi Christine Bard, « Les femmes et le pouvoir politique dans la France de l'entre-deux-guerres », dans A. Le Bras-Chopard, J. Mossuz-Lavau (dir.), *Les femmes et la politique, op. cit.*, p. 41-54.

2. Soulignons également ici que la chaîne de télévision ARTE a diffusé le 10 mai 2011 une émission spéciale Théma consacrée au sujet : « Sous les pavés, la jupe » d'Isabelle Cottenceau, suivi du documentaire « Éloge de la jupe », puis du débat « Jupe ou pantalon ».

Ensuite, la jupe peut, dans le contexte politique et social occidental actuel, redevenir un objet de militantisme, à l'encontre de son image antérieure de vêtement féminin par excellence. L'exemple de la « journée de la jupe » choisi par l'auteure illustre ce rôle politique de la jupe aujourd'hui¹. La minijupe des années 1960, visant à extérioriser l'attachement à une liberté de mœurs, trouve un écho dans le port de la jupe par les femmes de certaines cités. L'enjeu est pour elles de démontrer l'invalidité de l'équation « jupe = allumeuse » que tente d'imposer une frange d'hommes et de femmes, au nom de valeurs réactionnaires ou prétendument religieuses. Une symétrie frappante est d'ailleurs repérable entre les arguments en faveur du voilement de la femme (problématique du voile religieux) et pour son dévoilement². Ainsi depuis 2003, l'association Ni putes ni soumises organise des opérations « Toutes en jupe » à l'occasion des journées contre les violences faites aux femmes. Ce type de manifestation croise la problématique du port du pantalon et du voile dans les cités comme forme de protection corporelle, contre le regard masculin. Quant à la fameuse « Journée de la jupe », elle a été instaurée en 2006, au lycée agricole privé d'Étrelles, en Bretagne, établissement dans lequel les jeunes filles souffraient du stéréotype associé au port de la jupe. Cette initiative fait écho au scénario du film éponyme, dont le rôle titre est tenu par Isabelle Adjani. Trente lycées l'ont reproduite en 2009, y trouvant un moyen de parler de sexualité aux adolescents.

Enfin, Ch. Bard montre bien combien la jupe peut aussi être analysée aujourd'hui comme nouvelle arme d'émancipation et un support pour les idées féministes. Le libre choix de porter la jupe

ou le pantalon manifeste un passage de la « femme-objet » à la « femme-sujet » qui assume désormais, autant qu'un homme, sa façon d'être au monde : les armes de la séduction et de la féminité peuvent *de facto* faire des femmes des « sujets conquérants »³. La jupe n'est donc pas seulement une expression de sensualité mais peut aussi constituer l'expression d'une compétence professionnelle, doublée d'une féminité sereinement assumée.

Le féminisme des années 2000 revient finalement aux atours qu'il entendait bannir comme objet de domination au 20^e siècle. L'auteure n'évoque malheureusement pas – mais on ne peut l'en blâmer face à la richesse des deux ouvrages qu'elle propose – les nouveaux répertoires d'action employés par les féministes d'autres pays : les féministes ukrainiennes du FEMEN, par exemple, défilent régulièrement nues en faveur des droits de l'homme, contre la corruption et le machisme ambiant de la société néosoviétique.

De même, le choix de l'identité féminine semble aujourd'hui davantage situé au cœur des pratiques postféministes que la revendication d'une égalité des sexes *stricto sensu*. L'essor du « pintadisme »⁴ met en valeur des héroïnes féminines à la fois frivoles et intelligentes : là est le paradoxe du postféminisme, par rapport au féminisme initial d'une Violette Morris ou d'une George Sand revendiquant, y compris dans leur apparence physique, une part de masculinité exaltée, ou à une certaine vision du féminisme républicain universaliste, incarnée par Elisabeth Badinter notamment⁵.

Delphine Deschaux-Beaume -
Sciences Po Grenoble, PACTE

1. Ch. Bard, *Ce que soulève la jupe...*, *op. cit.*, p. 66-118.

2. Cf. la loi entrée en vigueur le 11 avril 2011 sur l'interdiction du voile intégral dans les lieux publics en France.

3. Camille Froidevaux-Metterie, « Naissance de la femme contemporaine », *Le Débat*, 157, novembre-décembre 2009, p. 158-173.

4. Cf. la collection des « Pintades » aux éditions Calmann-Lévy dirigée par Layla Demay et Laure Watrin et proposant des guides ethnologiques des grandes métropoles occidentales.

5. Cf. son dernier ouvrage : Elisabeth Badinter, *Le conflit. La femme et la mère*, Paris, Flammarion, 2010.